

Au vu et au su d'un ministère de l'Emploi aux abonnés absents

Travailleurs domestiques, les grands oubliés du droit du travail



En deux ans, seuls
2.574 employés
de maison ont
bénéficié de
contrats dans le
cadre de la loi 19-12

Lire page 3

Le taux de croissance
pourrait atteindre 4,8% en 2021



Les priorités relatives à l'élaboration
du PLF 2021 nécessiteront des dépenses
supplémentaires de l'ordre de 33 MMDH

Page 14

De l'enseignement supérieur
dans le monde arabe

*Pesanteur de la nécessité,
séduction de la "gouvernance"
et contraintes systémiques (1/2)*

Par le Pr. Nabyl Eddahar



Pages 20-21

Arnold Zephir : Le Maroc fait partie
des rares pays du monde à posséder une
autorité administrative indépendante
pour protéger les données personnelles

Entretien



Page 10

La course aux points bat
son plein aussi bien en haut
qu'en bas du tableau



Tout faux pas sera
désormais payé cash

Page 30

Le chef du Pentagone attendu au Maroc vendredi

Le chef du Pentagone Mark Esper se rend cette semaine au Maghreb pour réaffirmer l'engagement des Etats-Unis dans la région.

Mark Esper, dont c'est le premier voyage sur le continent africain, achèvera sa tournée vendredi à Rabat, pour "renforcer les relations déjà étroites" dans le domaine de la sécurité avec le Maroc qui accueille chaque année l'exercice militaire African Lion sous la houlette du commandement militaire américain pour l'Afrique (Africom). L'exercice a été annulé cette année à cause de la pandémie de Covid-19.

Nasser Bourita reçoit le nouvel ambassadeur du Royaume-Uni



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a reçu lundi Simon Martin CMG, venu lui présenter les copies figurées de ses lettres de créance en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume-Uni auprès de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Simon Martin a auparavant occupé le poste d'ambassadeur à Manama entre 2015 et 2019, de secrétaire privé adjoint de Clarence House entre 2012 et 2015 et de directeur du protocole au ministère des Affaires étrangères.

Actualité

Les principaux chantiers réalisés sous le règne de S.M le Roi mis en lumière par la revue de la Chambre des représentants de Colombie



La revue "Poder legislativo" (Pouvoir législatif), publiée mensuellement par la Chambre des représentants de Colombie, a mis en avant les principaux chantiers réalisés durant les 21 ans de règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Dans sa dernière livraison, la publication est revenue sur le chemin "considérable" de modernisation aux niveaux institutionnel, économique et social, parcouru par le Royaume depuis 1999 sous la conduite de S.M le Roi, mettant l'accent sur la symbiose entre le Trône et le peuple.

A travers une interview réalisée auprès de l'ambassadeur du Royaume en Colombie, Farida Loudaya, la revue a fait observer que la vision de développement a été construite autour d'investissements massifs dans les infrastructures, essentielles pour ren-

forcer les connexions et fournir la base du développement économique et social du Maroc.

Le secteur des énergies renouvelables a également connu un progrès soutenu, faisant du Maroc un des acteurs majeurs de l'énergie propre aux niveaux continental et international, a souligné Farida Loudaya, revenant également sur les développements importants dans des secteurs économiques traditionnels comme le tourisme, l'agriculture, la pêche, l'industrie automobile et l'exploitation minière.

La diplomate marocaine a, par ailleurs, salué la qualité des relations maroco-colombiennes qui sont à leur "phase optimale de maturité", expliquant que des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines de coopération ces dernières années, dans le cadre de relations exemplaires et de longue date caractérisées par un dialogue poli-

tique "constant et constructif".

Elle a, dans ce sillage, appelé à s'inscrire dans de nouvelles perspectives de consolidation de ces liens de coopération marqués par l'amitié et le respect mutuel, rappelant la tenue, en février dernier, de la deuxième réunion de la Commission mixte Maroc-Colombie qui a insufflé une dynamique positive en faveur d'un "partenariat multiforme".

Mettant en avant les positions géostratégiques similaires des deux pays et leur fort potentiel de croissance économique, la diplomate a toutefois relevé que la coopération économique et commerciale entre le Maroc et la Colombie reste en deçà de leurs relations politiques excellentes.

"La Colombie représente une importante plateforme d'accès en Amérique latine pour le Maroc et le Royaume est une destination de pre-

mier choix pour les produits, les entreprises et les investissements qui veulent se positionner sur le continent africain", a-t-elle noté, précisant que le cadre juridique de la coopération entre le Maroc et la Colombie englobe divers accords politiques, économiques, culturels et scientifiques, outre des conventions qui seront signées dans un avenir proche.

L'ambassadeur du Maroc à Bogotà a dans ce sens mis en avant l'entente et la coopération entre les institutions parlementaires des deux pays à la faveur de la convergence des points de vue autour de plusieurs questions, s'arrêtant notamment sur le soutien "précieux" du Congrès colombien à l'intégrité territoriale du Royaume et aux efforts marocains pour mettre fin au conflit artificiel autour du Sahara marocain, à travers l'adoption de quatre résolutions "historiques" en 2017 et 2018.

Au vu et au su d'un ministère de l'Emploi aux abonnés absents

Travailleurs domestiques, les grands oubliés du droit du travail



En deux ans, seuls 2.574 employés de maison ont bénéficié de contrats dans le cadre de la loi 19-12



Toujours pas très enviable le sort des travailleurs domestiques, euphémisme qui cache mal le sempiternel et dégradant "bonnes" qui qualifiait ce personnel de maison que même la loi a relégué à la marge en ne lui accordant que 60% du SMIG.

Prétendre le contraire n'est recevable ni admissible que dans le cas où l'on voudrait, par effets d'annonce et langue de bois, transformer en victoire une régression dont toutes les statistiques attestent.

Y compris celles que le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, Mohamed Amekraz, a rendues publiques lors de la journée d'étude organisée lundi à Rabat à l'initiative de son département en collaboration avec le ministère public et consacrée à l'étude des dispositions de la loi n° 19.12 portant sur les conditions de travail et d'emploi relatives aux travailleuses et travailleurs domestiques. Selon le ministre, 2.574 contrats de travail et 2.228 déclarations à la Caisse nationale de sécurité sociale ont été enregistrés jusqu'à août 2020, dans le cadre de cette loi.

Une goutte dans l'océan en fait puisque ces chiffres ne sont nulle-

ment adossés à celui du nombre estimé des personnes visées.

De fait, nul ne sait avec précision combien d'employés de maison existent au Maroc, mais les données disponibles semblent ridiculement basses au regard du fait que le Royaume compte plus de 7 millions de ménages et que le recours à cette catégorie de personnel n'est pas forcément réservé aux familles aisées.

Si certaines institutions avancent une population comprise entre 100.000 et 200.000 employés, d'autres parlent d'un million, voire de deux millions.

Seule certitude en la matière pour l'Organisation internationale du travail, "le travail domestique occupe une forte proportion de la main-d'œuvre. Dans les pays en développement, il représente entre 4 et 10 pour cent de l'emploi total (hommes et femmes confondus), et entre 1 et 2,5 pour cent dans les pays industrialisés. Certes, dans certains pays, un nombre important d'hommes travaillent chez des particuliers comme jardiniers, gardes ou chauffeurs, mais les femmes constituent invariablement une majorité écrasante de la main-d'œuvre domestique".

Autre certitude, l'action du ministère de l'Emploi pour faire appliquer la loi 19-12 ne semble pas avoir porté ses fruits si l'on en juge par le fait que si la déclaration des travailleurs domestiques auprès de la CNSS a été au départ une démarche volontaire de l'employeur, elle est devenue obligatoire depuis le mois de juin 2020.

Le fait donc que le ministre ait mis en relief l'augmentation du nombre de déclarations des travailleuses et travailleurs domestiques à la CNSS ne prend donc son sens véritable qu'à travers son rappel de la conformité de cette loi aux normes internationales du travail.

Mais de fait, il est de notoriété publique qu'elle ne s'est même pas donné la peine de se mettre au diapason des recommandations du Conseil national des droits de l'Homme et, particulièrement à celles relatives à la liberté syndicale, au droit d'organisation et à l'égalité des salaires.

Deux années après son entrée en vigueur, elle ne semble donc pas avoir protégé outre mesure les travailleurs domestiques ni eu l'heur de faire le bonheur de leurs employeurs qui continuent, en grande majorité, à la bouder.

Et ce n'est pas l'élaboration d'un guide pratique en collaboration avec une trentaine de praticiens dans les domaines de la magistrature et de l'inspection du travail qui changera quoi que ce soit.

A preuve, même le Code du travail continue à être violé dans ses dispositions favorables aux employés, 17 ans après sa parution au Bulletin officiel, comme en attestent les propres statistiques du ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle.

Si les conflits du travail débloquent souvent aux tribunaux, ceux touchant au personnel de maison continuent à ne point franchir leurs portes.

A preuve, hormis celles ayant trait à la violence qui finissent peu ou prou par défrayer la chronique, nulle statistique concernant les conflits du travail spécifiques à cette catégorie d'employés n'a émaillé la couverture médiatique des travaux de la journée d'étude de Rabat même s'il y a été affirmé que Mohamed Amekraz a passé en revue l'action commune des juges, du ministère public et de son département et que la ministre de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, Jamila El

Moussali, a rappelé que la valorisation des professions vulnérables est une étape nécessaire pour la lutte contre la pauvreté.

Un constat qui cadre parfaitement, s'il est suivi d'effet, avec les objectifs de l'OIT dont la directrice du Bureau régional pour les États arabes, Rania Bikhazi, a mis l'accent dans son intervention sur l'importance des conventions de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques, notamment la Convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail et la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants, qui constituent un cadre référentiel qui doit être adopté en vue de protéger les enfants des mesures abusives.

Sans omettre, bien entendu, la Convention n° 189 qui offre une protection spécifique aux travailleurs domestiques, fixe les droits et principes fondamentaux en la matière et impose aux États de prendre une série de mesures en vue de faire du travail décent une réalité pour ces travailleurs. Ce qui sera certainement le cas à l'avenir si une réelle volonté politique pour y parvenir existe et si toutes les mesures pour se faire sont prises avec diligence.

J.R

Saad Dine El Otmani : *Le gouvernement s'engage à soutenir les cancéreux*

Le chef du gouvernement reçoit le mandataire de la pétition pour un Fonds public contre le cancer et son suppléant



Un ensemble de mesures réalistes et alternatives seront lancées prochainement par le gouvernement pour la prévention et le traitement du cancer, ainsi que pour soutenir les personnes atteintes de cette maladie, a annoncé lundi le chef du gouvernement Saad Dine El Otmani.

A cet égard, il a reçu le mandataire de la pétition pour un Fonds public contre le cancer et son suppléant auxquels il a remis

une note de réponse au sujet des mesures que le gouvernement compte prendre en réaction à cette pétition, indique un communiqué du département du chef du gouvernement.

Le gouvernement s'engage à prendre des mesures alternatives et immédiates en soutien aux personnes atteintes de cette maladie à travers l'adoption du plan national de prévention et de traitement du cancer 2020-2029 qui vise à réduire les taux d'incidence

et de mortalité liés au cancer et à améliorer la qualité de vie des malades et de leur entourage qui sera lancé prochainement, a-t-il précisé.

Le chef du gouvernement a aussi évoqué le début de la généralisation de la vaccination contre le cancer du col de l'utérus pour l'ensemble des filles âgées de 11 ans et qui visera 350.000 filles annuellement en vue d'éradiquer ce type de cancer pour les générations montantes, sachant que le

Maroc enregistre 1.500 nouveaux cas chaque année et que le traitement nécessite 100.000 dirhams pour chaque cas, a rapporté la même source.

Parmi les engagements du gouvernement figure aussi le transfert de l'Institut national d'oncologie en établissement public doté de l'autonomie financière et administrative pour qu'il devienne un acteur national de référence en matière de prévention et de lutte contre le cancer, tout en renforçant ses missions et ses attributions dans les domaines de la recherche, des études et de la formation.

Il a été également décidé de créer une commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer, qui sera présidée par le chef du gouvernement et comprendra des acteurs institutionnels, des professionnels et des représentants de la société civile en vue d'assurer le suivi de ce grand chantier et garantir sa gouvernance, selon le communiqué.

Le chef du gouvernement a, par la même occasion, salué l'initiative de la pétition pour un Fonds public contre le cancer et remercié tous ses membres et ses signataires au Maroc et à l'étranger, estimant qu'il s'agit d'une

pratique démocratique qui nécessite la collaboration de tous pour son aboutissement.

Il l'a aussi qualifiée d'initiative humaine et participative, relevant que le gouvernement a interagi avec ses nobles objectifs.

L'examen de cette pétition et de ses revendications a été l'occasion de mener une évaluation globale de la prévention et du traitement du cancer au Maroc et de s'arrêter sur les réalisations et le manque enregistré, a-t-il dit.

Saad Dine El Otmani a affirmé qu'en dépit des réalisations positives au cours des dernières années en matière de prévention et de lutte contre le cancer, certaines lacunes doivent être comblées.

Il a, par ailleurs, affirmé partager les souffrances des personnes atteintes du cancer qui nécessitent une protection et une attention particulière, assurant que l'objectif du gouvernement est de déployer tous les efforts nécessaires pour alléger ces souffrances et faciliter le traitement des personnes atteintes de cancer, réitérant sa solidarité avec ces malades.

Il a aussi salué les initiatives de la société civile et des bénévoles qui soutiennent les personnes atteintes de cette maladie.

Tous les laboratoires de biologie médicale pourront effectuer le dépistage du Covid-19

Tous les laboratoires de biologie médicale peuvent désormais effectuer le dépistage moléculaire par qRT-PCR du SARS-CoV2, avec ou sans tests sérologiques.

Selon une circulaire du ministère de la Santé, tous les laboratoires de biologie médicale peuvent désormais effectuer le dépistage moléculaire par qRT-PCR du SARS-CoV2 avec ou sans tests sérologiques à condition de satisfaire toutes les exigences du cahier des charges de sa deuxième version, et ce dans le cadre du renforcement du réseau des laboratoires de diagnostic moléculaire et sérologique du Covid-19 et afin de rendre ces tests accessibles aux Marocains et aux étrangers et d'en assurer une large couverture au niveau du territoire marocain.

Les laboratoires de biologie médicale désirant intégrer le réseau des laboratoires Covid peuvent télécharger la dernière ver-

sion du cahier des charges sur www.inh.ma et formuler une demande accompagnée du dudit cahier des charges dûment daté, signé et cacheté portant la mention "lu et approuvé" contre le récépissé délivré par la direction régionale de la santé dont ils dépendent, a souligné la même source, notant que cette dernière tiendra informés le poste de commandement concerné et l'Institut national d'Hygiène (INH) au fur et à mesure et communiquera la liste des laboratoires qui ont intégré ledit réseau.

Les laboratoires autorisés sont, ainsi, appelés à déclarer tous les résultats aux directions et délégations de santé dans les 24 heures qui suivent les prélèvements sur la plateforme informatique du ministère de la Santé.

En outre, le ministère rappelle que conformément aux termes des circulaires no 39/INH/2020 du 20 mai 2020,



no 44 du 04 juin 2020 et no 72 du 12 septembre 2020, les activités de ces laboratoires privés seront sujettes à des

contrôles inopinés coordonnés par l'INH, en collaboration avec des équipes régionales de santé.

Programme de plaidoyer à Dakhla sur la marocanité du Sahara

Lancé par l'Instance nationale de la jeunesse et de la démocratie



L'Instance nationale de la jeunesse et de la démocratie (INJD) a annoncé, dimanche à Dakhla, le lancement d'un programme de plaidoyer des jeunes sur la marocanité du Sahara, au terme de la réunion de son bureau exécutif qui rassemble 17 organisations de jeunesse des partis politiques.

Dans une déclaration baptisée "Appel de Dakhla des jeunes démocrates", les jeunes partisans en conclave à Dakhla les 26 et 27 septembre, ont souligné que "le plaidoyer des jeunes sur la marocanité du Sahara", se veut un programme de formation destiné aux membres des organisations de jeunesse des partis, en vue de les doter des compétences et des mécanismes du plaidoyer civil sur la première cause nationale, leur permettant de s'approprier un discours-plaidoyer multidimensionnel sur la question du Sahara et de saisir les derniers développements de ce dossier.

A cet égard, les membres de l'INJD ont appelé à élargir la participation des acteurs partisans et civils pour mettre l'accent sur l'initiative marocaine d'autonomie, qui est une solution politique,

juste et définitive à la question du Sahara, tout en soutenant les efforts diplomatiques parallèles des jeunes et des acteurs de la société civile dans ce domaine.

Dans ce cadre, ils ont appelé les jeunes Marocains à défendre la justesse de leur première cause nationale et à former un front national des organisations de jeunesse des partis servant de plaidoyer dans les forums internationaux, tout en mettant en exergue la dynamique de développement dans les provinces du Sud du Royaume.

L'Instance a également réaffirmé son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, sous la souveraineté marocaine, tout en se félicitant des efforts diplomatiques ayant abouti à l'ouverture de consulats de plusieurs pays africains à Laâyoune et Dakhla.

Concernant la moralisation de la vie politique et l'autonomisation politique des jeunes, les partisans ont exhorté les jeunes à s'engager dans des organisations de jeunesse, en vue de réaliser le changement escompté et défendre les questions des jeunes, plaidant dans ce sens pour créer les conditions idoines favorisant une large participation poli-

tique de cette catégorie, dans la perspective de renforcer leur confiance dans l'action politique et partisane.

Dans cette lignée, l'Instance a appelé les partis politiques à concrétiser la démocratie interne et à donner l'opportunité aux jeunes dans le domaine relatif à la gestion de la chose publique, à oeuvrer pour la création d'un Fonds pour soutenir la représentativité et la participation des jeunes dans la vie politique, tout en œuvrant à l'institutionnalisation de la participation des Marocains du monde entier au processus électoral, en leur accordant une attention particulière, en tant qu'ambassadeurs dans leurs pays de résidence.

En ce qui concerne les prochaines échéances électorales, l'Instance a appelé à consolider les acquis démocratiques et à œuvrer de concert pour rétablir la confiance des citoyens en l'action électorale et les institutions qui en découlent, tout en assurant une organisation optimale de ces échéances qui sont de nature à garantir aux jeunes une représentativité importante dans les centres de décision, conformément aux dispositions de la Constitution.

Concernant le nouveau coronavi-

rus, l'Instance a salué notamment les efforts déployés par les cadres de santé, du personnel éducatif, des élus et des autorités locales pour leur contribution louable à l'atténuation des effets de cette crise.

Dans ce sillage, le bureau exécutif de l'INJD a appelé le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires pour faire face aux répercussions économiques et sociales du nouveau coronavirus, en vue de soutenir les entreprises et de préserver les emplois.

L'Instance nationale de la jeunesse et de la démocratie a tenu samedi une rencontre autour "des développements de la cause nationale". Elle a également tenu la réunion de son bureau exécutif, au cours de laquelle elle a évalué l'action de l'année précédente, mis en place un programme d'action 2021 et programmé la prochaine session du comité préparatif.

A cette occasion, les jeunes partisans ont lancé une campagne de sensibilisation quant à la nécessité de respecter les règles de précaution et les mesures de sécurité et d'hygiène afin de limiter la propagation du nouveau coronavirus.

La création du portail dédié aux colonies de vacances pour 2,5 millions de dirhams continue à faire des vagues

L'Association Chouala réagit à la réponse de la FNCV



Les membres du Bureau national et les différentes structures organisationnelles de l'Association Chouala pour l'éducation et la culture ont exprimé leur étonnement quant à la «réponse hâtive» du président de la Fédération nationale des colonies de vacances «qui avait l'habitude de publier les conclusions des délibérations de la réunion des organes de notre association pour les partager avec l'opinion publique qui suit avec intérêt la scène culturelle et éducative».

«Nous sommes désolés de dire que vous êtes allé au-delà de tous les contextes objectifs et éthiques, pour répondre à la question soulevée et débattue au sein de notre association comme un droit fondamental d'appartenance de Chouala à la Fédération nationale des colonies de vacances», a mis en exergue un communiqué de cette ONG. La question à laquelle fait allusion le communiqué de Chouala

concerne la création d'un portail dédié aux colonies de vacances pour 2,5 millions de dirhams.

«En quelle qualité le président et le secrétaire général de la Fédération ont-ils participé à l'ouverture de l'appel d'offres relatif au portail, le 10 janvier 2019, tout en sachant que vous confirmiez dans votre lettre n°179/20 du 1er juillet 2020 que la Fédération n'est pas concernée par les questions administratives, financières et juridiques qui restent de la compétence du ministère?», s'est demandée la même source. Et de préciser : «Comment expliqueriez-vous cette contradiction entre cette confirmation et la signature par vous et le secrétaire général du PV relayé par les médias?».

L'Association Chouala s'interroge si la Fédération a reçu «cette somme d'argent, dans quel cadre juridique? et avec quel compte bancaire? D'autant plus que cela n'a pas été soulevé lors

du dernier conseil d'administration de la Fédération».

L'Association Chouala a estimé qu'il vaut mieux que le président de la Fédération présente des explications et des clarifications «pour réfuter toutes les allégations possibles» et partage les données avec les organes de la Fédération.

«J'ai seulement demandé dans un post sur Facebook que le président de la Fédération nationale des colonies de vacances présente des clarifications à propos de la création d'un portail destiné aux colonies de vacances pour 2,5 millions de dirhams», a précisé, pour sa part, Said Azouzi, secrétaire général de Chouala dans une déclaration à Libé. Et d'ajouter : «Nous n'avons accusé personne. Nous avons seulement des interrogations sur ce sujet auxquelles nous voulons une réponse officielle de la part du président de la Fédération. C'est tout à fait légitime de les poser puisque notre asso-

ciation en est membre».

Il convient de rappeler qu'un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) avait critiqué le fait de dépenser 2,5 millions de dirhams pour la réalisation d'un site web destiné aux colonies de vacances, alors que le coût réel de cette prestation ne devrait pas dépasser 200.000 dirhams.

Par ailleurs, Chouala a évoqué également dans son communiqué la divergence de points de vue entre elle et le président de la Fédération. «Nous aspirons à ce que la Fédération soit indépendante et se préoccupe de questions communes entre associations, et ne se substitue pas au ministère dans ses attributions ou ses rôles constitutionnels, ou qu'elle se transforme en une façade pour supporter la gestion quotidienne d'un secteur important dans notre pays. C'est le point de désaccord entre nous et vous dès le début», a-t-elle précisé.

H.T



Ruée mondiale sur les tests rapides pour lutter contre le coronavirus



Le développement des tests rapides pour détecter le Covid-19 a déclenché une ruée mondiale: Donald Trump en a annoncé la distribution de 150 millions aux Etats-Unis et l'OMS en a promis 120 millions aux pays pauvres, mais à condition de trouver les fonds.

Alors que la pandémie a fait plus d'un million de morts dans le monde, de nombreux experts en santé publique militent depuis des mois pour l'utilisation de ces tests dits antigéniques, peu coûteux, comparables aux tests de grossesse et dont le résultat s'obtient en 15 minutes, contre plusieurs jours pour un test classique.

S'ils sont généralement moins précis, ces tests rapides peuvent amplement suffire, en particulier pendant un pic de contagiosité, au moment où il est crucial d'isoler les cas positifs. Ils permettraient ainsi de multiplier le volume de tests afin de mieux détecter la propagation du coronavirus.

En pleine campagne pour sa réélection, Donald Trump a annoncé lundi que 150 millions de ces tests rapides seront distribués aux Etats-Unis, dont 50 millions "serviront à protéger les communautés les plus vulnérables". Les enseignants, les maisons de re-

traite et les universités historiquement noires ou amérindiennes seront prioritaires, a-t-il promis.

Ces tests sont fabriqués par le laboratoire Abbott, qui a reçu une autorisation de commercialisation en urgence fin août et qui est pour l'instant le seul à les proposer aux Etats-Unis.

Simultanément, l'Organisation mondiale de la santé --avec qui l'administration de Donald Trump a rompu-- et ses partenaires ont promis 120 millions de tests pour les pays les plus démunis, à condition toutefois de trouver l'argent pour les acquérir. "Nous avons un accord, nous avons un début de financement et maintenant nous avons besoin du montant total pour pouvoir acheter ces tests", a déclaré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, au cours d'une conférence de presse virtuelle. D'un coût unitaire de 5 dollars, avec un prix qui devrait baisser à mesure que la production augmente, il faudrait cependant 600 millions de dollars à l'organisation onusienne pour financer sa promesse, alors que le Fonds mondial en a d'ores et déjà promis 50 millions.

Une question centrale pour les pays les

plus pauvres: selon l'OMS, là où les pays riches réalisent en moyenne 292 tests par 100.000 habitants, les pays à revenu faible et intermédiaire n'en font que 61 et les pays à faible revenu, 14. Ces annonces interviennent alors que la pandémie continue de progresser un peu partout dans le monde, en particulier en Europe où le virus circule toujours à un rythme élevé.

Derniers pays en date concernés, la République tchèque et la Slovaquie ont annoncé lundi leur intention de déclarer l'état d'urgence pour faire face à la forte recrudescence de cas de contaminations. "La situation est extrêmement grave, et je pense que nous devons adopter des décisions très radicales et très audacieuses", a déclaré le chef du gouvernement slovaque, Igor Matovic, à l'issue d'une réunion d'une cellule de crise dans son pays.

A l'ouest du continent, la France et l'Espagne multiplient les restrictions pour tenter de ralentir cette nouvelle vague de contaminations. Madrid a instauré de nouvelles zones de restrictions, tandis qu'Aix-en-Provence et Marseille, dans le sud de la France, ont vu leurs bars et restaurants fermer leurs portes dimanche soir.

Même ambiance de l'autre côté de l'Atlantique. Alors que New York, déjà durement touchée durant le printemps, voit le nombre de contaminations repartir à la hausse, au Canada, Montréal et Québec passent en "alerte" rouge pour 28 jours avec la fermeture de plusieurs secteurs de l'économie durant la période.

A l'inverse, en Amérique latine, durement touchée par le Covid-19, les restrictions se lèvent peu à peu: les vols internationaux vont reprendre en Colombie et au Pérou, et la quasi-totalité des 7 millions d'habitants de Santiago du Chili ont retrouvé lundi leur liberté de circulation après des mois de confinement.

Même chose en Australie, avec la fin de deux mois de couvre-feu nocturne à Melbourne à la faveur d'une baisse marquée du nombre de nouvelles contaminations.

La pandémie a fait au moins 1.002.036 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles lundi à 11h00 GMT. Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts (205.024) que de cas enregistrés (7.147.070), devant le Brésil (142.058 morts).

Angela Merkel appelle à un cessez-le-feu immédiat au Karabakh

La chancelière allemande Angela Merkel a appelé mardi à "un cessez-le-feu immédiat" au Nagorny Karabakh où s'affrontent l'Azerbaïdjan et les séparatistes arméniens dans des combats féroces depuis dimanche.

"La chancelière a souligné qu'un cessez-le-feu immédiat et un retour à la table des négociations étaient urgents" lors de deux entretiens téléphoniques séparés avec les dirigeants d'Azerbaïdjan et d'Arménie, selon un communiqué de la chancellerie. « Les pays voisins devraient contribuer à une solution pacifique », a également souligné la chancellerie, assurant que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le groupe de Minsk, l'organisation européenne créée en 1992 pour rechercher une solution au conflit dans la région, étaient "les forums appropriés" pour apaiser le conflit.

Depuis dimanche, les forces de l'enclave séparatiste, soutenue politiquement, militairement et économiquement par l'Arménie, et celles de l'Azerbaïdjan s'affrontent dans les combats les plus meurtriers depuis 2016. Le bilan officiel de ces combats s'établissait mardi à 95 morts, dont onze civils, mais le bilan réel pourrait



être plus lourd.

L'Azerbaïdjan, pays turcophone à majorité chiïte, réclame le retour sous

son contrôle du Nagorny Karabakh, province montagneuse peuplée majoritairement d'Arméniens, chrétiens,

dont la sécession en 1991 n'a pas été reconnue par la communauté internationale.

Poutine dénonce des pressions extérieures sans précédent sur le Bélarus



Le président russe Vladimir Poutine a dénoncé mardi des "pressions extérieures sans précédent" sur le Bélarus, secoué par un mouvement de contestation inédit contre le président Alexandre Loukachenko depuis sa réélection controversée le 9 août.

Le Bélarus est "dans une situation difficile, dans des conditions de pressions extérieures sans précédent après les élections présidentielles", dont les résultats n'ont pas été reconnus par l'Union européenne et les Etats-Unis, a déclaré M. Poutine dans une adresse vidéo aux participants d'un forum russo-bélarusse.

Le Bélarus est agité depuis début août par un mouvement de protestation inédit contre la réélection jugée frauduleuse par l'opposition du président Alexandre Loukachenko, au pouvoir depuis 1994.

M. Loukachenko a jusqu'à présent refusé de dialoguer avec l'opposition et les manifestations - dont la dernière dimanche a rassemblé quelque 100.000 personnes - ont systématiquement donné

lieu à des centaines d'arrestations. Il a demandé l'aide de Vladimir Poutine, qui a promis un soutien sécuritaire à Minsk, si nécessaire, et promis au Bélarus un prêt de 1,5 milliard de dollars.

"Les relations entre la Russie et le Bélarus sont plus fortes que le temps et la conjoncture et se basent sur un fondement solide", a encore assuré mardi M. Poutine.

La cheffe de l'opposition bélarusse, Svetlana Tikhanovskaïa, en exil forcé à Vilnius, s'est pour sa part entretenue mardi avec le président français Emmanuel Macron en visite en Lituanie, et doit prononcer un discours devant le Parlement français.

M. Macron, qui appelle Alexandre Loukachenko à quitter le pouvoir, sera le premier dirigeant occidental de haut rang à rencontrer l'opposante. Cette dernière a appelé Emmanuel Macron à être "le médiateur dont nous avons terriblement besoin" pour résoudre la crise au Bélarus.

Un an après la révolte d'octobre, qu'est-ce qui a changé en Irak ?



En octobre 2019, ils réclamaient la chute d'un système pour eux à bout de souffle. Un an et près de 600 morts plus tard, les manifestants n'ont rien vu changer en Irak qui s'enfonce dans le marasme politique et économique.

Ils sont sortis le 1er octobre 2019 contre la corruption, les hommes politiques "vendus" selon eux à l'Iran ou aux Etats-Unis, l'absence de services publics, le chômage des jeunes... Même si Moustafa al-Kazimi a remplacé Adel Abdel Mahdi, dont le gouvernement est tombé sous la pression du mouvement de contestation inédit, aucune réforme n'a été engagée.

La chute des prix du brut a encore fait fondre le budget public et aucun politicien n'a été arrêté pour corruption, bien qu'un tiers des revenus du pétrole, seule source de devises du pays, y soit déjà passé. Pire encore, les meurtriers et ravisseurs de militants n'ont jamais été inquiétés.

Quotidiennes et importantes

pendant des mois, les manifestations sont devenues rares après l'assassinat par les Etats-Unis en janvier à Bagdad du général iranien Qassem Soleimani et ont cessé après l'épidémie du coronavirus. Mais elles pourraient reprendre.

Malgré l'arrêt de la contestation marquée par des violences sanglantes, le gouvernement Kazimi assure n'avoir qu'un seul donneur d'ordre: le peuple. Et renvoie la balle dans le camp des députés, les politiciens les plus honnis. "Les manifestants réclamaient des élections anticipées et une nouvelle loi électorale: c'est ce que nous faisons", assure à l'AFP Abdelhoussein Hindawi, conseiller du Premier ministre pour les élections.

Des législatives anticipées ont été annoncées pour le 6 juin 2021 et la loi électorale a été votée. Mais il reste à approuver la carte électorale et le type de scrutin, qui détermineront les gagnants. Surtout, M. Kazimi a beau répéter vouloir mener un "gouvernement de transition", députés et rivaux l'accusent de se

préparer à concourir en 2021. "Il est bloqué car il doit prendre une décision", résume Renad Mansour, de Chatham House. "Veut-il être Premier ministre encore quatre ans et donc jouer le jeu politicien? Ou changer les choses tout de suite?"

Plus prosaïquement, ce que la rue réclame, c'est de l'électricité et des emplois pour les jeunes (60% des Irakiens) dont un tiers sont au chômage.

Le gouvernement a commencé par prôner l'austérité avec des caisses "presque vides". Mais, comme tous ses prédécesseurs, il a au final embauché des centaines de fonctionnaires, dont les salaires représentent déjà la première dépense publique.

Depuis, devant chaque ministère, quelques dizaines de diplômés chômeurs campent, réclamant un contrat.

Avec un budget 2020 toujours pas adopté, le gouvernement a promis un "livret blanc" pour avant septembre, toujours pas finalisé selon des responsables. Incapable d'assurer ses dé-

penses ou même de contracter de nouveaux prêts, il reste pris à la gorge alors que le taux de pauvreté pourrait doubler cette année pour atteindre 40%.

La crise du coronavirus (plus de 9.000 morts et 350.000 cas) a rebraqué les projecteurs sur des hôpitaux sans moyen ni personnel formé, qui bientôt auront "perdu tout contrôle", de l'aveu du ministère de la Santé.

De plus, l'insécurité est persistante avec des milices armées qui kidnappent des militants anti-pouvoir ou anti-Iran, malgré la promesse du gouvernement de les désarmer. Plusieurs Européens ont été enlevés cette année. "Nous savons qui sont les responsables et où ils sont, mais on ne peut ni les arrêter ni les dénoncer", affirme un responsable sous couvert d'anonymat. "C'est trop sensible".

Forcé de composer avec un Parlement majoritairement pro-Téhéran et une rue qui conspuent l'influence iranienne en Irak, "M. Kazimi a un pied chez l'élite et un autre chez les anti-establishment", décrypte M. Mansour,

"et ne satisfait pleinement aucun des deux camps". Et poussé par Washington, il ne cesse de menacer les auteurs d'attaques, principalement à la roquette contre des intérêts américains. Lundi soir, un de ces projectiles a tué six membres d'une famille vivant non loin de l'aéroport visé. Mais seuls quelques commandants du Hachd al-Chaabî, coalition de paramilitaires pro-Iran intégrés à l'Etat, ont été limgogés.

En septembre, le gouvernement a promis des pensions aux familles de "martyrs de la révolution". Mais jusqu'ici, pas un centime n'a été versé. M. Kazimi a annoncé ensuite l'érection de statues à Bagdad et Nassiriya, bastions de la contestation. "Je ne me rappelle pas qu'on ait réclamé des statues", se moque Ali, qui avait manifesté à Bagdad.

Pour M. Mansour, "le défi irakien ne peut être relevé par un seul homme. Et dans un contexte aussi violent, il peut encore moins l'être par un adepte de la politique des petits pas".

Arnold Zephir : *Le Maroc fait partie des rares pays du monde à posséder une autorité administrative indépendante pour protéger les données personnelles*

Donald Trump accuse l'application chinoise Tik Tok d'espionnage aux Etats-Unis. Les créateurs de cette application, extrêmement populaire auprès des jeunes Américains, collecteraient les données personnelles des utilisateurs et tracerait l'activité de quelque 100 millions d'Américains. Cette polémique relance le débat sur la protection des données personnelles sur les réseaux sociaux. Arnold Zephir, co-fondateur de l'entreprise Prevision.io spécialisée dans le Big Data et l'intelligence artificielle, répond aux questions de Libération à ce sujet.



Libé : Les données personnelles des Français sont-elles bien protégées ?

Arnold Zephir : Sans prétendre connaître dans le détail la législation chinoise, ce qui est certain, c'est que les données des Français utilisées par l'application Tik Tok peuvent être transférées sur le "sol" chinois et dépendre donc de la législation chinoise.

Tout le débat actuel provient justement de cette notion de transfert : l'exploitation des données des Français, même au sein de l'application d'un développeur chinois, est protégée par la GDPR, d'une manière assez contraignante.

Cependant, la GDPR autorise le transfert des données vers des régions qui n'y seraient pas soumises sous certaines conditions de sécurité et de confidentialité.

Tout le débat actuel porte justement sur "est-ce que la Chine remplit ces conditions ?"

Même si c'était le cas, le problème posé par Tik Tok réside dans la nature des données récoltées.

Il semblerait que l'application ait collecté des données de natures diverses sans consentement explicite de l'utilisateur en jouant sur certains flous juridiques.

Il va sans dire que ce comportement n'inspire pas confiance quant à la confidentialité des utilisateurs de Tik Tok.

Combien valent vraiment nos données pour les grands groupes ?

La valeur des données de nos activités présente deux aspects asymétriques :

- A titre individuel, elles permettent de nous proposer des offres mieux ciblées. Pour un groupe qui vend un produit destiné au consommateur, cela veut dire des publicités mieux choisies et donc une augmentation des ventes.

- A titre collectif, nos données personnelles présentent un intérêt statistique quand elles sont en assez grand nombre. Dans ce cas, ce n'est plus l'individu qui intéresse l'entreprise mais la puissance mathématique contenue dans le grand nombre de données. En effet, cette "puissance statistique" est le carburant des intelligences artificielles qui régissent aujourd'hui bon nombre de processus opérationnels des entreprises. Dans ces cas, la valeur des données peut parfois se chiffrer en million, quand celles-ci permettent d'optimiser un processus industriel tel que la logistique ou les transports.

Comment protéger nos données ?

Evidemment, la première protection est de bien lire les conditions d'utilisation qu'on accepte souvent sans faire attention.

Ensuite, dans la plupart des smartphones des grandes marques, il existe tout un tas d'options permettant de protéger ses données efficacement. Cependant, nous sommes souvent tous

coupables de négligence sur ces points.

Les comportements qui doivent mettre la puce à l'oreille sont les suivants :

- une application qui demande plus d'infos que nécessaire. Si une application de fitness demande à accéder à vos données de poids ou de taille, ça paraît normal. Par contre, si une application de jeu vidéo demande à accéder à vos données de santé, ou si l'application de fitness demande à accéder à vos photos, cela doit être un signal important.

- si l'application est gratuite et sans service supplémentaire à acheter ou autre. Dans la plupart des cas, cela va dans le sens où le modèle économique de l'application est la revente ou l'exploitation des données des utilisateurs.

Fuites, vente, trafic, collecte des données : une fois renseignées, nos données nous appartiennent-elles toujours ?

Quoi qu'il arrive, pour les sociétés européennes, toute utilisation non consentie explicitement de nos données personnelles est interdite et répréhensible. Cela va même plus loin puisqu'en cas de vol ou fuite de données, les responsables de l'entreprise sont mis en cause et peuvent être condamnés à dédommager les utilisateurs, voire même finir en prison.

A côté de cela, en France et en Europe, tout utilisateur dispose du droit d'effacement et peut donc demander à toute entreprise qui fournit un service

numérique en France d'effacer les données le concernant, sans explication, ni justification. Evidemment, la lourdeur des démarches conduit parfois à négliger cette possibilité.

Cependant, même si la loi nous protège, elle n'empêche pas que les délits se produisent et une fois que nos données personnelles se retrouvent diffusées, il est difficile d'empêcher le préjudice. D'une manière générale, sans sombrer dans la parano, il est fortement déconseillé de laisser dans nos smartphones des données nous concernant qui pourraient nous porter préjudice en cas de fuite.

A votre avis, comment des pays africains comme le Maroc, doivent-ils agir pour protéger les données de leurs citoyens ?

La grande majorité des pays africains ne dispose d'aucune loi ou d'organisme protégeant les données personnelles, leurs citoyens doivent donc être encore plus vigilants que les autres pour éviter tout problème.

Le Maroc, lui, fait partie des rares pays du monde à posséder une autorité administrative indépendante pour protéger les données personnelles, à l'instar de la France ou de l'Europe.

Elle ne possède malheureusement pas encore de pouvoir coercitif qui lui permettrait d'appliquer des sanctions en cas de non-respect, mais les choses évoluent dans le bon sens.

Paris. Propos recueillis par Youssef Lahlali

Chris Wallace, *le journaliste sans concession de Fox News*

Portrait



Chargé de modérer le premier débat de la campagne présidentielle entre Donald Trump et Joe Biden, Chris Wallace est un journaliste d'expérience réputé pour ses questions sans concession au sein d'un réseau, Fox News, au ton résolument conservateur.

Agé de 72 ans, il est le fils du reporter de l'émission culte de CBS "60 Minutes" Mike Wallace, reconnu pour la pugnacité de ses questions. Moins direct que son père face à ses interlocuteurs, Chris Wallace n'hésite cependant pas non plus à aller à la confrontation. Comme face à Donald Trump en juillet, sur une chaîne d'informations en continu — propriété de Rupert Murdoch — pourtant accusée de soutenir aveuglément le président républicain.

Lors de cet entretien exclusif à la Maison Blanche, M. Trump avait assuré avoir "excellé" à un test cognitif selon lui très difficile. "Enfin, ce n'était pas le plus dur", avait répondu le journaliste, notant qu'il fallait no-

tamment identifier un dessin représentant un éléphant. Il avait aussi contredit le président sur les taux de mortalité de la pandémie de Covid-19, en disant: "Ce n'est pas vrai, Monsieur".

Donald Trump, lui, souffle le chaud et le froid avec le journaliste, qu'il n'hésite pas à critiquer sur Twitter, estimant qu'il "ne sera jamais (comme) son père". Interrogé jeudi sur Fox Radio, le milliardaire républicain a dit craindre que Chris Wallace soit "contrôlé par la gauche radicale" lors du débat.

"Chris est bon, mais je parie qu'il ne posera pas de questions difficiles à Joe Biden. Il me posera les questions qui fâchent et ça sera injuste, ça ne fait aucun doute", a-t-il avancé.

M. Trump, 74 ans, et son adversaire démocrate, de trois ans son aîné, se retrouveront à l'université Case Western Reserve de Cleveland, dans l'Ohio, pour le premier des trois débats programmés avant l'élection du 3 novembre.

Chris Wallace est né à Chicago le 12 octobre 1947. Ses parents se sont séparés quand il était enfant et il a été élevé par sa mère et son beau-père, l'ancien président de CBS Bill Leonard. Il n'a connu son père qu'à l'adolescence, à la suite du décès de son frère aîné.

Diplômé de la prestigieuse université de Harvard, il débute sa carrière au Boston Globe, avant de rejoindre NBC News en 1975. Pendant 13 ans, il est correspondant à la Maison Blanche, présente le grand journal du soir et l'émission politique du dimanche matin "Meet the Press".

En 1989, il passe sur ABC, où il présente deux émissions, "Primetime Thursday" et "Nightline". Membre du parti démocrate, il s'engage pour tant avec Fox News en 2003 et présente la grande émission politique dominicale de la chaîne. Il s'était confié en juin au New York Times sur son expérience à Fox News.

"Est-ce que je suis d'accord avec

certaines choses que j'entends? Absolument pas", avait-il dit. "Au final, j'ai décidé que ce qui m'importait était ce qu'on me permettait de faire". "Je n'ai jamais eu d'hésitation sur un invité, sur une question posée", assure le journaliste. "Je lâche mes coups et je ne suis pas un lèche-bottes". Chris Wallace avait déjà dirigé un débat de la campagne présidentielle de 2016 entre Donald Trump et la candidate démocrate Hillary Clinton, une première pour un journaliste de Fox News, et s'était attiré les louanges des deux camps pour sa prestation.

Il a également reçu de nombreux prix dans sa carrière, dont un Emmy Award pour une interview du président russe Vladimir Poutine en 2018. Il l'avait notamment interrogé sur les décès soudains et brutaux de plusieurs opposants politiques.

Père de quatre enfants d'un premier mariage, il est remarié avec Lorraine Smothers, qui a elle-même deux enfants.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

PLACE DU MARCHÉ	QUARTIER DE RABAT	BORNÉ DANS LE VENT	SAUGRENU	ÂNE	DE BAS EN HAUT: RAIE	BASQUE
BLOUSE				SUPER		
VINGT-DEUX!					PÉNURIE	
	ATTACHER	ENZYME	PARTIE DU TARSE	ACIDE NUCLÉIQUE		
PRONOM PERSONNEL	EN ALSACE		EN ADULT LISIÈRE	POSSESSIF FORME D'ÊTRE		FIN DE VERBE
		TOQUÉ			EN OCTOBRE VOYELLES	
PLANTE PARASITE NEON		NATURE MORTE		TRANSP. IRER		
			FIN D'ANNÉE FERME	ASSASSIN	ARTICLE ESPAGNOL	DÉMOLIS
DARON	RÉCÉPIS-SÉ	HYMNE CHEVILLE YORDUE		RÈGLE PLATE	LIE	
NOTE		SACRÉ	COLÈRE	QUARTIER DE BOULAIDA LÂCHE	EN BERNE	FEMME DOLTEUSE
DISCIPLINE DE FER					POSSESSIF	
LETTRES DE CÉSAR			RUSÉ		CARDIN-AUX	
ESSAIM			À L'ENVERS: ARTÈRE		BALAIS	

Solution mots flechés d'hier

ARTICULE	ENTRÉE	S	ÉCRITURE	PLATE DE TISSAGE	DISPARAÎTRES	AMBITON	PÉTY EN ATTENTE	B	MOYEN PRODUIT DE VOLUME	D	PRÉFÉRER
BOUTE	ENTRÉE	ENTRÉE	ENTRÉE	ENTRÉE	ENTRÉE	ENTRÉE	ENTRÉE	ENTRÉE	ENTRÉE	ENTRÉE	ENTRÉE
PRAG	PRAG	PRAG	PRAG	PRAG	PRAG	PRAG	PRAG	PRAG	PRAG	PRAG	PRAG
SON	SON	SON	SON	SON	SON	SON	SON	SON	SON	SON	SON
TRAN	TRAN	TRAN	TRAN	TRAN	TRAN	TRAN	TRAN	TRAN	TRAN	TRAN	TRAN
BUIS	BUIS	BUIS	BUIS	BUIS	BUIS	BUIS	BUIS	BUIS	BUIS	BUIS	BUIS
RIEN	RIEN	RIEN	RIEN	RIEN	RIEN	RIEN	RIEN	RIEN	RIEN	RIEN	RIEN
TRIB	TRIB	TRIB	TRIB	TRIB	TRIB	TRIB	TRIB	TRIB	TRIB	TRIB	TRIB
EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouiyou
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadja Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadja Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Director
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

ojo MAROC

2017
www.ojo.ma

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1 - Art de la gestion
- 2 - Général flottant - Fameux charpentier
- 3 - Poudre de bébé - Avant les autres
- 4 - Font une rade - Installer
- 5 - Grosse artère - Le andalou
- 6 - Loupé ! - Lentille bâtarde
- 7 - Verdure - Contestés
- 8 - Charge utile - Glu
- 9 - Reg. dans un sens - Velue
- 10 - Saison - Sorties du néant

VERTICALEMENT

- 1 - Dumping
- 2 - Matière à mèche - Précis
- 3 - Eau d'Afrique - Localisé
- 4 - Série d'arcades
- 5 - Gallium - Port de France - Source de commandements
- 6 - Choisis - Durillon
- 7 - Ecluse - Etouffe
- 8 - Baigné de rayons
- 9 - Drame nippon - Déchillrée à nouveau
- 10 - Abattues

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	I	B	E	R	A	T	I	O	N
2	E	M	A	N	A	T	I	O	N	S
3	G	I	T		T	E	R	N	E	
4	I	T	I	N	E	R	A	I	R	E
5	S	E	R		M	I	S	E	S	
6	L	E	I		D	O		E	U	T
7	A	S	E	S		I	D	E	S	
8	T		Z	E	D	E		S	E	T
9	I	N		R	O	N	D		S	E
10	F	I	L	A	N	T	E	S		T

Grilles de sudoku

Facile

	6	3	8		4			
			5	3		2		
3	7			2	1	6		
6	7							3
8		7		5				9
5						2	7	
	3	8	4			9		1
4		5		7				
	9			1	3		7	

Moyen

2	1	9		7				8
	5			2			6	
7					2			
		8		9		1	5	
			4		1			
	3	7		6		4		
		2						1
	7			1			8	
8		2				6	4	5

Difficile

			2	8				
		1		6		4		
4			8			1		
5				1				
3	9		6			4	7	
			3				5	
	2		3				9	
7	8				2			
		5	7					

Expert

	8	1	3					
								1
1	3			9		2	8	
4				7				
2	7				4	6		
			3				9	
5	2	7			6	4		
8								
		4	2	1				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	7	2	3	4	1	9	6	8
6	8	1	9	2	5	3	4	7
3	9	4	7	6	8	5	1	2
4	6	9	5	1	7	8	2	3
2	5	7	8	3	6	4	9	1
1	3	8	2	9	4	6	7	5
7	2	3	6	5	9	1	8	4
9	1	5	4	8	2	7	3	6
8	4	6	1	7	3	2	5	9

Moyen

5	2	4	3	8	6	9	7	1
6	3	7	9	1	4	5	8	2
1	9	8	2	5	7	4	3	6
8	5	9	7	6	3	2	1	4
2	7	6	1	4	5	3	9	8
4	1	3	8	2	9	7	6	5
3	8	2	5	9	1	6	4	7
7	6	1	4	3	2	8	5	9
9	4	5	6	7	8	1	2	3

Difficile

1	3	7	2	6	9	4	8	5
8	6	2	5	4	1	9	7	3
5	9	4	3	7	8	2	6	1
3	5	6	8	2	4	1	9	7
2	8	9	7	1	6	5	3	4
4	7	1	9	5	3	6	2	8
7	4	8	1	9	2	3	5	6
9	1	3	6	8	5	7	4	2
6	2	5	4	3	7	8	1	9

Expert

1	3	2	4	7	5	8	9	6
4	8	7	9	2	6	1	5	3
5	9	6	8	1	3	7	2	4
6	1	9	5	8	7	3	4	2
2	7	3	1	9	4	5	6	8
8	4	5	6	3	2	9	1	7
3	2	1	7	4	9	6	8	5
9	6	4	3	5	8	2	7	1
7	5	8	2	6	1	4	3	9

Economie

L'OMTPME publie son premier rapport annuel

L'Observatoire marocain de la très petite et moyenne entreprise (OMTPME) a annoncé, lundi, la publication de la première édition de son rapport annuel au titre de 2018 qui présente une radioscopie de la démographie et de la santé économique et financière des entreprises personnes morales assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS).

Ce travail est le résultat d'un processus de collaboration engagé par l'Observatoire, depuis 2014, avec plusieurs partenaires publics et privés et qui s'est accéléré avec la signature, en 2017, de conventions d'échange de données avec Bank Al-Maghrib (BAM), la Direction générale des impôts (DGI), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), précise l'Observatoire dans un communiqué.

La réalisation de ce rapport a nécessité la mise en place de plusieurs prérequis notamment une méthodologie appropriée pour la fiabilisation et le traitement des données brutes collectées auprès des organismes partenaires, souligne la même source, notant que sa publication intervient dans un contexte marqué par une conjoncture très difficile en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), la mise en place de mesures de soutien aux entreprises et les travaux en cours sur un nouveau modèle de développement, rapporte la MAP.

Les indicateurs et les analyses, qui y sont présentés, sont de nature à éclairer la réflexion sur les enjeux liés au tissu productif national, en particulier celui des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) qui constituent une composante importante de l'économie marocaine.

Ce premier rapport sera suivi d'une série de publications régulières qui seront constamment améliorées afin d'apporter plus de profondeur dans la connaissance du tissu économique national.

L'OMTPME a principalement pour objet de mettre à la disposition des secteurs public et privé des statistiques sur les TPME et de réaliser des études généralistes et thématiques en relation avec ces entreprises.

Le taux de croissance pourrait atteindre 4,8% en 2021



Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâbou, s'est exprimé lundi 28 septembre à Rabat, devant la Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants.

Comme l'avait annoncé la Chambre des représentants sur son site web, l'audition de l'Argenter du Royaume a porté sur «l'état d'avancement de l'exécution des six premiers mois du budget 2020 ainsi que le cadre général de préparation du projet de loi de Finances au titre de l'année budgétaire 2021».

Lors de son exposé, Mohamed Benchaâbou a indiqué que l'économie marocaine devrait afficher une croissance de 4,8% en 2021 et se situer à 4,2% en 2022, avant d'atteindre 4,6% en 2023.

«Compte tenu du scénario du Fonds monétaire international (FMI) concernant la reprise de l'économie mondiale (+5,2%), en particulier dans la zone euro (5,3%), la croissance économique nationale devrait s'établir à 4,8%», a expliqué le ministre cité par la MAP.

Mais en dépit de ces prévisions de croissance bien meilleures que celles de cette année, l'économie nationale devrait cependant rester fragile dans la mesure où l'amélioration attendue de la croissance ne pourrait pas compenser complètement la contraction économique de l'année en cours (-5,8%), rapporte l'agence.

En cause : le report de la reprise de certains secteurs, comme le tourisme et les activités connexes, ainsi que la détérioration du marché du travail et des investissements des sociétés, a fait savoir le ministre.

Dans son intervention, Mohamed Benchaâbou a aussi annoncé l'accroissement de 11% de la valeur ajoutée agricole. Il a toutefois précisé que cette évolution reste sujette à une récolte céréalière de 70 millions de quintaux (qx) et tient compte des projections du ministère de l'Agriculture qui font état d'une hausse de la production des agrumes (29%) et celle d'olives

(14%), relève la même source.

Lors de son passage devant la Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants, le ministre a également saisi l'occasion pour appeler à la nécessité de mettre en place une politique basée sur l'appui de la relance économique via l'investissement public, le renforcement de l'emploi, le soutien du financement, ainsi que sur l'élaboration de stratégies sectorielles dédiées aux secteurs les plus touchés à travers «le pacte pour la relance économique et l'emploi», selon la MAP.

Faisant le point sur l'exécution du budget au titre de l'exercice 2020, le ministre a indiqué que celle-ci a dégagé, à fin août dernier, une baisse des recettes de 13,8 milliards de dirhams, soit 8,8% par rapport à la même période un an auparavant.

Soulignons à ce propos qu'au terme des huit premiers mois de l'année en cours, les recettes fiscales, l'impôt sur le revenu (IR), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la taxe à la consommation ont baissé respectivement de 11,5 MMDH (8,3%), 1,9 MMDH, 3,7 MMDH et de 2,5 MMDH.

De leur côté, les droits d'enregistrement et timbres et les recettes non fiscales ont reculé de 2,4 MMDH et de près de 2,3 MMDH. Alors que les dépenses ont augmenté de 9 MMDH (5,8%), tandis que les frais d'émission ont régressé à environ 40 MMDH, notant que le taux d'achèvement a

atteint 56,4%.

Ainsi que l'a relevé Mohamed Benchaâbou, le déficit budgétaire s'est aggravé de 15,8 MMDH et ressortirait à 55,5 MMDH (+25%) hors fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Signalons par ailleurs la baisse des valeurs ajoutées du tourisme, du transport et du commerce qui ont reculé respectivement de 50%, 12% et 9,1%, impactant négativement le produit intérieur brut (PIB) ; et la hausse des crédits bancaires de 29 MMDH durant les sept premiers mois de 2020 ainsi qu'une diminution du taux d'intérêt à 4,58% en moyenne. Alors que l'inflation devrait atteindre 0,6% au terme de cette année et le chômage franchirait les 13% à fin décembre contre 12,3% actuellement. Si l'on en croit le ministre, la situation devrait s'aggraver du fait de la pandémie qui ferait perdre 10.000 emplois par jour.

Concernant les défis de la loi de Finances de l'année 2021, le ministre a indiqué que les priorités relatives à son élaboration nécessiteront des dépenses supplémentaires de l'ordre de 33 milliards de dirhams (MMDH). Il s'agit notamment de l'opérationnalisation des Hautes Orientations Royales (14,6 MMDH), de la mise en priorité des secteurs de la santé et de l'éducation (5 MMDH) et de la gestion des dépenses incompressibles (13,6 MMDH), selon la MAP.

Alain Bouithy



Les priorités relatives à l'élaboration du PLF 2021 nécessiteront des dépenses supplémentaires de l'ordre de 33 MMDH

Baisse du RNPG de Risma

Risma a réalisé au cours du premier semestre 2020 un Résultat Net Part du Groupe (RNPG) de -69 millions de dirhams (MDH), en baisse de 133 MDH par rapport à celui enregistré lors de la même période de l'exercice précédent, ressort-il de ses derniers résultats semestriels.

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2020 s'élève à 327 MDH en baisse de 53% par rapport au 30 juin 2019, étant donné que l'activité des hôtels de Risma continue d'être impactée depuis le mois de mars 2020 par la crise sanitaire du Covid-19 et la fermeture des frontières du Royaume.

Selon la même source, Risma a réalisé au cours du 1er semestre 2020 un Excédent

Brut d'Exploitation (EBITDA) de 39 MDH contre 225 MDH au 30 juin 2019, en baisse de 186 MDH. Les capitaux propres s'élèvent à 1.567 MDH à fin juin dernier, contre 1.641 MDH au 31 décembre 2019 et la dette nette s'élève à 1.426 MDH en baisse de 34 MDH par rapport à fin décembre 2019.

Risma est le premier opérateur touristique au Maroc. Résolument inscrite dans une dynamique d'évolution continue, Risma souligne son ambition de consolider son rôle de leader dans le secteur touristique et d'accompagner la stratégie de développement touristique nationale "Vision 2020" pour faire du Maroc une des 20 premières destinations mondiales.

La CMT affiche un RNPG en baisse au premier semestre

La compagnie minière de Touissit (CMT) a réalisé au cours du premier semestre 2020 un résultat net part du groupe (RNPG) de 41,58 millions de dirhams (MDH), en repli de 54,41% par rapport à celui enregistré lors de la même période de l'exercice précédent, ressort-il de ses résultats semestriels.

Le résultat net s'est établi à 49,68 MDH, en baisse de 45,76% comparativement au S1-2019, alors que le résultat d'exploitation a reculé de 44% à 63,06 MDH en raison de la baisse du chiffre d'affaires et de la contribution à hauteur de 10 MDH au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), indique la

même source. Quant au résultat financier, il s'est situé à 3,67 MDH, en repli de 19% par rapport aux six premiers mois de l'exercice précédent.

Le CMT fait également état d'une baisse de son chiffre d'affaires de 24% à 189,5 MDH, sous l'effet conjugué de la régression des cours du plomb (-12%), du report de la vente du lot de zinc au 2ème semestre et de l'impact des régularisations des factures 2019 et 2020. Côté perspectives, la tendance à la hausse des cours des métaux et particulièrement celui de l'argent au cours du 2ème semestre 2020, impactera positivement les résultats de CMT et améliorera ses performances sur l'année.

Niveaux bas d'inflation, quel impact sur l'économie nationale ?

Il est évident que le Maroc a réussi, au cours des dernières années, à contenir l'inflation à des niveaux bas, qui ne dépassent même pas la cible fixée par la Banque centrale. Néanmoins, cette tendance qui a duré dans le temps, n'entraînerait-elle pas des pressions déflationnistes sur l'économie nationale ? Une question qui interpelle un bon nombre de spécialistes et d'observateurs de la sphère économique.

En 2020, l'inflation serait limitée, en moyenne, à 0,4% et évoluerait à 1% en 2021, d'après les dernières prévisions de Bank Al-Maghrib qui estime de surcroît, sur la base de son enquête sur l'inflation du troisième trimestre, que les experts financiers anticipent une inflation de 1,1% sur l'horizon des huit prochains trimestres, au lieu de 1,4% un trimestre auparavant.

En effet, depuis le début de l'année en cours, l'indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré d'un mois à l'autre des baisses oscillant entre 0,1% et 0,3%, à l'exception des mois de mars et d'août où l'IPC a enregistré respectivement de légères hausses de 0,4% et 1,4%. En 2019, l'IPC annuel moyen s'était inscrit en très légère augmentation de 0,2%, et ce par rapport à l'année 2018.

Il est donc judicieux de comprendre, tout d'abord, les raisons de cette contraction continue de l'inflation, a fortiori, dans ce contexte si singulier, lié à la propagation de la pandémie et qui est caractérisé par un recul aussi bien de l'offre que de la demande.

Pour l'économiste Yasser Tamsamani, le Maroc connaît depuis des années un régime d'inflation bas ayant pour cause, "les conditions du marché de travail, mais aussi les mécanismes de répartition de la valeur ajoutée".

Il y a des éléments explicatifs qui relèvent de "la structure même de l'économie nationale" et qui du rent dans le temps, ainsi que des raisons conjoncturelles liées notamment à la crise sanitaire, relève M. Tamsamani, docteur en économie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Plus clairement, une inflation qui est faible au Maroc, et qui est d'ailleurs "inhabituelle pour un pays en développement", est due au fait que "les salaires au Maroc évoluent à un rythme inférieur que celui de la productivité du travail", déclare-t-il à la MAP.

"En effet, si l'on ne regarde que l'évolution du salaire minimum corrigé de la dynamique de la productivité sur la période récente, on



observe qu'il est en quasi-stagnation", fait-il remarquer, ajoutant que les raisons d'ordre conjoncturel concernent la baisse des prix des produits à prix volatils.

Néanmoins, M. Tamsamani souligne qu'il ne faut pas "mettre tout sur le dos de l'inflation importée". Il y a une bonne partie de responsabilité de régime bas d'inflation qui revient, dit-il, à l'inflation sous-jacente et donc aux conditions sur le marché du travail.

En effet, notre interlocuteur estime qu'"il est légitime de craindre une éventuelle déflation, mais tout dépend du volontarisme des politiques économiques à la fois budgétaires et monétaires".

Pour expliquer hypothétiquement le passage de la désinflation à la déflation, M. Tamsamani indique que dans une phase de désinflation, on assiste à une augmentation des taux d'intérêts réels, un facteur qui dissuade les investisseurs, puisque le coût de l'emprunt devient élevé. En contrepartie, le pouvoir d'achat des ménages marque une petite amélioration du fait de la baisse des prix.

Dans cette situation, on se trouve avec une consommation et une demande en augmentation à court terme, d'un côté, et un investissement et une production en stagnation, de l'autre, ce qui se tra-

duit par un déséquilibre sur le marché. Un des scénarios d'ajustement, étant donné que le marché ne peut pas rester en déséquilibre tout le temps, est une hausse des prix, donc une inflation "maligne" non accompagnée de la production, analyse-t-il, notant que la seule manière d'éviter un tel scénario est justement de "faire en sorte que la production augmente pour équilibrer le marché".

Pour cela, l'économiste suggère de "dynamiser l'investissement public pour qu'il entraîne dans son sillage l'investissement privé et d'innover en termes d'instruments de politique monétaire".

Par Safaa Bennour (MAP)



Une question qui interpelle un bon nombre de spécialistes et d'observateurs de la sphère économique

La sortie du Maroc sur le marché financier international, une décision à caractère prudentiel

L'émission par le Maroc d'un emprunt obligataire sur le marché financier international (MFI) de 1 milliard d'euros (Md€) est une décision à caractère prudentiel visant à renforcer les réserves en devises, a souligné l'économiste Abdelghani Youmni.

"Le Maroc se doit de maintenir un stock et un niveau efficaces de réserves en monnaies internationales pour accompagner les importations des secteurs public et privé et pour s'éviter des situations de pénurie", a

expliqué à la MAP le spécialiste des politiques publiques.

Cette opération anticipe également le risque d'une nouvelle vague de la pandémie qui pourrait entraîner une panique sur le marché international des taux et des monnaies, a ajouté M. Youmni, notant qu'une telle situation pourrait freiner l'ouverture de l'économie et conduire à davantage de contraction de la demande extérieure.

La sortie du Royaume sur le MFI a été couronnée par une "réelle réussite", avec un

carnet d'ordres dépassant les 2,5 Md€ émanant de 197 investisseurs, a-t-il rappelé, faisant observer que le Maroc capitalise, ainsi, sur une réputation acquise et méritée qui repose principalement sur son trilemme de stabilités politique, macroéconomique et monétaire.

Par ailleurs, l'économiste a noté que les emprunts obligataires en Euro bond à court terme et de tailles modestes se poursuivront, avec pour objectif de soutenir le emploi et la demande intérieure par le biais

de dettes souveraines en monnaies étrangères permettant de maintenir des capacités d'exportations et d'importations au profit des différents acteurs économiques.

"Cette ingénierie ne devrait pas choquer, le Maroc n'est pas à l'aube d'une crise de la dette, il doit continuer à juguler les effets de la pandémie en s'appuyant sur les piliers de sa résilience macroéconomique, sur la robustesse du dirham et sur des taux internationaux historiquement bas", a-t-il conclu.

ACTIVITE ET RESULTATS

AU 30 JUIN 2020



IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (30/06/2020)

En millions de DH

Nature	Montant brut au 30/06 de l'exercice	Montant des dépréciations au 30/06 de l'exercice	Montant des provisions au 30/06 de l'exercice	Montant net au 30/06 de l'exercice	Amortissements		Provisions et Agirs réservés			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Caractère des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Caractère des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	39 827	131 764	3 036	348 953	9 224	11 024	-	-	-	107 824
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	39 827	131 764	3 036	348 953	9 224	11 024	-	-	-	141 829
- CREDIT-BAIL immobilier en cours	2 036	3 831	3 036	8 897	-	-	-	-	-	5 431
- CREDIT-BAIL immobilier tout	36 791	127 933	-	340 056	9 224	11 024	-	-	-	136 398
- CREDIT-BAIL mobilier non loué après réalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	-	14 000	-	14 000	-	-	-	-	-	14 000
- CREDIT-BAIL immobilier en cours	-	14 000	-	14 000	-	-	-	-	-	14 000
- CREDIT-BAIL immobilier tout	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- CREDIT-BAIL immobilier non loué après réalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
CREANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	39 827	131 764	3 036	348 953	9 224	11 024				107 824

Commentaires : Les provisions pour dépréciation des immobilisations Crédit bail représentent la Valeur Nette Comptable des créances comprises Mobilier et Immobilier.

ETAT DES DEROGATIONS AU SERVICER

INDICATEURS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	La Maroc Interne, depuis le début de l'année 2020, une crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. En application de la norme de valeur recommandée par le Comité de Value Engineering, les résultats de leasing ont été ajustés à leur traitement comptable dérogatoire au maximum autorisé pour les clients dépendant de leurs. Ce traitement dérogatoire consiste à procéder à une suspension des dépréciations des immobilisations des biens loués en crédit-bail au lieu des pertes par la période de reporting.	Le montant des dépréciations aux amortissements des clients dérogatoires et non comptabilisés est de 1 911 MDH.
II. DEROGATIONS AUX METHODES D'ÉVALUATION		NEANT
III. DEROGATIONS AUX REGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE		NEANT

Coopers Audit

CAM LEASING S.A.

ATTENTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2020

En vertu de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Décret n°1-04-146 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CAM LEASING S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des notes de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir les résultats de capitaux propres et certains soldes KMAED 74 411 dans un bénéfice net de KMAED 1 912, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société. Cette situation a été établie, dans un contexte d'exercice de crise sanitaire de l'épidémie de COVID-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit qualifié et étalé au vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte systématiquement des missions sous le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit, nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, si jamais, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de nature financière ainsi que de la situation financière et de patrimoine de CAM LEASING S.A. établis au 30 juin 2020, conformément au référentiel comptable applicable au Maroc.

Nous sommes en outre à disposition, gratuitement, sous réserve de notre mission sur la base A2 « FISE des dérogations » relative à l'état des soldes de gestion des dépréciations, des amortissements des biens loués et des actifs-bail concernant les comptes sociaux relatifs sur la situation intermédiaire au 30 juin 2020.

Casablanca, le 28 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A.
 GROUPE COOPERS AUDIT MAROC
 Siège : Avenue Hassan II
 Casablanca - Maroc
 AMALOU LARBI HAMRICH 27 43 11 90 - fax 2123 27 47 1
 Anouar

Coopers Audit Maroc est membre du réseau Coopers & Lybrand, une organisation mondiale indépendante de membres de Coopers & Lybrand, une organisation mondiale indépendante de membres de Coopers & Lybrand, une organisation mondiale indépendante de membres de Coopers & Lybrand.



Des planches au grand écran

La vie pleine d'Azzelarabe Al Kaghat



À la mesure d'une vie qui s'étire sur des instants fugaces, chacun de ses jours est un voyage. Sa valise ne le quitte point. Il sait que la disponibilité est une denrée précieuse pour un artiste, un passionné. De retour à Fès de ses voyages -pour tourner un film ou participer à un festival-, il savoure chaque moment que la vie lui a donnée à vivre, assouvit sa nostalgie d'une ville qui l'a vu naître et grandir. Là où la plénitude de la vie a tout son sens!

Les journées de Azzelarabe Al Kaghat se suivent mais ne se ressemblent pas. Point de monotonie pour un artiste en "perpétuel voyage". De sa maison, en centre-ville, au café La Comédie, l'espace aux arômes artistiques, qu'il avait créé, Al Kaghat ne passe pas inaperçu. Son allure longiligne, son crâne luisant et sa voix facilement reconnaissable aimentent des fans qui l'appellent généralement par des noms de personnages de films ou de pièces de théâtre qu'il avait un jour incarné.

Attablé à son café, il allume sa première cigarette de la journée, goûte un café qui a, pour lui, l'effet de magie. L'instant le renvoie à une époque où l'enfant qui s'était grandi au théâtre sous l'aile de son frère, feu Mohamed Al Kaghat, l'un des pionniers de la scène théâtrale et télévisuelle au Maroc dans les domaines de l'écriture, de la mise en scène, du jeu d'acteur et de la recherche universitaire.

Il ne s'en cache pas. Il était bien chanceux, lui qui s'arrangeait pour accompagner son frère au théâtre suivre l'une ou l'autre pièce, ou pour apprendre l'art de la performance théâtrale. Il se rappelle du jour où il devait jouer dans une pièce, mais la peur d'affronter

les regards du public l'avait tétanisé au point de se cacher dans la salle. Ce qu'il allait vite regretter au vu de l'accueil chaleureux que le public réserva à son remplaçant. C'est bien ce jour-là qu'il décida de ne plus tourner le dos à son destin.

Le véritable début de sa longue carrière a été avec la pièce théâtrale "vulubilis", dans laquelle ils incarnaient lui et son frère- des personnages roumains. 54 ans se sont écoulés depuis cette belle époque qui a fait connaître Azzelarabe, grâce à son talent et non pas à son appartenance à la famille Al Kaghat. N'empêche que c'est son frère qu'il lui avait donné sa chance en le présentant au public dans sa première œuvre "celui qui a menti aux anges" (1969).

Le début des années 1980 coïncidait avec une période marquante de l'histoire du septième art marocain et l'effervescence des clubs cinématographiques partout dans le Royaume. Al Kaghat a fini par répondre aux sirènes du grand écran. En 1982, il va jouer son premier rôle au cinéma dans le film "A l Kabous".

"Le cinéma n'est pas le théâtre", dit Al Kaghat qui fait partie de ceux qui ont pratiqué les deux arts. Les outils ne sont pas les mêmes, quoique c'est le talent qui prime. "L'attitude face caméra est différente. Au cinéma, l'accent est mis tout particulièrement sur les expressions du visage. C'est un problème que rencontrent beaucoup de collègues. L'adaptation s'acquiesce avec l'expérience. J'ai fait de gros efforts pour apprendre à m'économiser, faire moins de mouvements, de gestuelles que sur les planches".

Les années et les expériences allaient s'enchaîner, mais Azzelarabe ne

s'était pas encore hissé au rang de star populaire, selon les diktats d'une industrie artistique où le petit écran a désormais son mot à dire. Il n'était pas enthousiaste à l'idée de s'embarquer dans l'aventure de la télévision, cet appareil magique au pouvoir de magnifier le capital symbolique de l'acteur dans la mémoire collective. Il finira par "céder" au début des années 2000, grâce à l'insistance du réalisateur Mohamed Aksayeb qui a réussi à le convaincre à participer au feuilleton télévisé "Al Akhtabout", qui a été sacré au festival du Caire de Radio et Télévision.

Cette participation a propulsé Al Kaghat aux devants de la scène télévisuelle et cinématographique, à un moment où le théâtre a perdu de sa superbe auprès du public.

Les gloires du théâtre deviennent soudain des souvenirs amers. Il n'est plus disposé à replonger dans un passé qui ne l'a jamais quitté. Ses personnages de théâtre l'habitent, au tréfonds de son âme. Ils les racontent en adoptant la même gestuelle, la même voix timbrée. Il prend du plaisir à se rappeler des passages restés mémorables avec un arabe classique débarrassé de toutes les impuretés. "Les pièces de théâtre étaient dans leur majorité, dans les années 1960 et 1970, jouées en arabe classique, soient-elles adaptées ou écrites. Les différentes expériences nous ont permises de maîtriser l'art de la prononciation et de la phonétique"

C'était, en effet, un grand avantage qui a ouvert des portes à nombre d'acteurs qui ont participé à des expériences dramaturgiques et cinématographiques arabes, depuis "Rissala" de Mustapha Al Akkad aux feuilletons historiques syriens, dont

quelques-uns ont été tournés au Maroc. Aujourd'hui, la langue arabe semble étrangère à la scène théâtrale.

Al Kaghat était pressenti pour jouer des rôles importants dans des productions arabes historiques, lui qu'on comparait à Anthony Quinn, qui a joué le rôle de Omar Al Mokhtar dans "le lion du désert". Il était sur le point de participer au feuilleton "Al Qaaqa" si ce n'était des désaccords sur les indemnités qui ont mis un terme aux échanges.

Pour lui, le Drama historique n'est pas impossible au Maroc, ou une exclusivité étrangère. Al Kaghat ne cache pas sa fierté d'avoir eu le rôle de "Al Mandri" dans la série "Al Hourra" d'Ibrahim Chakiri. Beaucoup de Marocains ont découvert, à travers cette œuvre, une grande dame qui a marqué des événements phares de l'histoire du pays au 15^{ème} siècle : Al Hourra, épouse de l'émir de Tétouan Al Mandri et gouverneur de Chefchaouen

Commissaire, général... Al Kaghat n'avait pas peur d'emprunter des chemins artistiques peu usités. Il n'y a pas de destin plus sombre pour un acteur que de rester renfermé dans un rôle unique. Il n'hésitait pas à expérimenter d'autres univers. Il dit avoir respiré de nouveau dans "une année chez les Français" (2018) de Abdelfettah Roum et "Mika" d'Ismail Faroukhi. Son timbre de voix, ses traits dessinant un visage autoritaire sont les mêmes qui s'adouissent, donnant à voir un être humain hypersensible.

Le poids de sept décennies sur les épaules, Azzelarabe avance avec l'esprit d'un jeune en quête de trésors enfouis dans les terres lointaines du théâtre. Il aimerait assouvir une âme assoiffée d'une vie sans bornes.

Chama Zaz, la diva de la Aita Al Jabalia, n'est plus



La diva de la Aita Al Jabalia, Chama Zaza, est décédée lundi à l'âge de 70 ans, des suites d'une longue maladie, apprend-on auprès de sa famille. L'artiste, qui a rendu l'âme à l'hôpital provincial de Taounate, était l'un des symboles de cet art populaire des montagnes du nord.

Surnommée "la dame de l'art d'Aayoua", la défunte souffrait de complications cardiaques. Elle avait longtemps souffert de négligence et

d'oubli, avant d'être prise en charge, à l'initiative du ministère de la Culture et des autorités locales, à l'hôpital militaire de Rabat, où elle a été admise pendant plus d'un mois.

Née dans la région de Taounate au sein d'une famille paysanne démunie, la défunte est devenue très sollicitée pour animer les fêtes de mariages entre autres cérémonies familiales.

C'est ainsi que son parcours artistique a débuté sous de nombreux

pseudonymes afin d'éviter les foudres de sa famille conservatrice, avant que tout le Maroc ne la découvre sous le nom de Chama Zaz.

Elle a côtoyé dans la majeure partie de sa carrière le maître incontesté de la Aita Al Jabalia, Mohamed Laarousi qui l'a aidée à s'imposer. Elle aimait à répéter que depuis son décès, elle a perdu de son amour pour le chant, mais le besoin de survivre l'emmenait, de moment à l'autre, à des festivals ou des soirées.

Bouillon *de culture*

Salon maghrébin du livre d'Oujda

L'Agence de l'Oriental a annoncé lundi le report de la 4ème édition du Salon maghrébin du livre d'Oujda «Lettres du Maghreb», en raison des contraintes sanitaires liées à la Covid-19.

«Le comité scientifique, les commissaires et le président tiennent à remercier les partenaires publics et privés, ainsi que les différents acteurs de la culture pour leur mobilisation et leur soutien pendant toute cette période difficile de préparation», affirme dans un communiqué le directeur général de l'Agence de l'Oriental et président du Salon, Mohammed Mbarki. «Nombreux parmi vous ont accepté notre invitation à participer à la 4ème édition de Lettres du Maghreb (...), nous leur exprimons nos plus vifs remerciements pour l'intérêt qu'ils portent à cette manifestation et à la programmation d'activités littéraires et culturelles qui honorent le Maghreb et l'Afrique», ajoute-t-il. Les organisateurs assurent de leur volonté de poursuivre la construction «confiante et enthousiaste» de l'avenir de Lettres du Maghreb, conclut le communiqué.



Le ministère de la Culture dévoile les résultats du programme exceptionnel de soutien 2020



Le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - Département de la Culture - a dévoilé lundi les résultats du programme exceptionnel de soutien, destiné au domaine artistique au titre de l'année 2020.

Sur son site internet, le ministère indique que ce programme vise la promotion des projets culturels et artistiques et l'accompagnement des différents acteurs dans les domaines du théâtre, de la musique, de la chanson, de l'art de la scène, de la chorégraphie et des arts plastiques et visuels.

En application des textes organiques régissant et déterminant les modalités de soutien dans les secteurs susmentionnés et tenant compte du cahier des charges encadrant le soutien au titre de l'année 2020, les commissions chargées de l'étude des dossiers de demande de soutien se sont réunies et ont examiné 1.096 projets, dont 459 ont été retenus, précise la même source.

Ces projets concernent 173 tournées théâtrales (19.630.000 DH), 140 projets pour l'acquisition d'œuvres d'arts plastiques et visuels et le soutien des expositions d'arts plastiques et visuels organisées par les galeries d'arts spécialisées (3.148.500 DH), 146 projets de musique, de chansons, d'arts de la scène et chorégraphiques (14 millions de dirhams), poursuit le ministère.

La liste des candidats ayant bénéficié de ce soutien a été publiée sur le site électronique du ministère, fait savoir la même source, ajoutant que dans le cadre de la gestion de la situation épidémique actuelle et en application des mesures préventives, ces candidats devront envoyer "la version papier complète du dossier de candidature exclusivement par voie postale et ce, juste après la réception des contrats, conformément aux dispositions du cahier des charges, afin d'éviter toute complication lors de l'opération de versement des échéances.

De l'enseignement supérieur dans le monde arabe

Pesanteur de la nécessité, séduction de la "gouvernance" et contraintes systémiques (1/2)

Les crises, de quelque nature qu'elles puissent être, ont le mérite de mettre en exergue certaines de leurs vertus émancipatrices, mais non celles que certains escomptaient nécessairement. En matière d'enseignement, les gouvernements ont cherché à instrumentaliser des situations inédites pour imposer un certain modèle, tout en accélérant des logiques, dans le cas actuel, néolibérales à peine avouées, mais déjà engagées. Tout cela au beau milieu d'un scénario d'institutions d'enseignement qui, tout en transmettant des savoirs inégaux, conduisent vers des parcours inégaux. Ce qui repose le problème de l'enseignement et la problématique désormais classique de la reproduction des systèmes sociaux. Cette problématique est encore plus pertinente dans le cas de l'enseignement supérieur que l'on peut considérer comme une « matrice de la reproduction sociale ». Ces données conjoncturelles, représentées par les différentes crises, viennent s'ajouter à des données structurelles, autrement plus complexes.

Ce qui nous offre l'occasion d'en discuter aujourd'hui et d'avancer quelques pistes de réflexion est la parution d'un ouvrage de l'éminent politologue John Waterbury. Dans ce livre, « Missions impossibles : Higher Education and Policymaking in the Arab World » (publié par l'American University in Cairo Press), Waterbury ambitionne d'apporter une contribu-

tion aux débats désormais internationaux sur l'enseignement supérieur, en particulier dans le monde arabe. Cette occasion qui se présente à nous aujourd'hui nous permet d'interroger la relation (ou les relations) qui existe entre l'université et le politique, ou si l'on préfère, entre le champ universitaire et le champ politique dans les pays arabes. De par sa nature, cet article abusera de certaines généralisations, le but n'étant pas d'offrir des conclusions définitives (cela n'est pas envisageable dans les sciences sociales), mais de susciter une réflexion profonde sur la chose universitaire.

Le projet La réflexion

John Waterbury a exercé la fonction de président de l'Université américaine de Beyrouth. Il est surtout chercheur de longue date dans le domaine des sciences politiques ; on lui doit à ce titre, notamment, deux ouvrages majeurs, l'un sur le Maroc : « The Commander of the Faithful. The Moroccan Political Elite » (Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite), et l'autre sur l'Égypte : « The Egypt of Nasser and Sadat. The Political Economy of Two Regimes » (L'Égypte de Nasser et de Sadate. L'économie politique de deux régimes). Il s'est intéressé également aux politiques publiques dans les pays arabes (dont

l'ouvrage objet de cet article) et a développé une perspective peu commune à propos des défis auxquels sont confrontées les universités dans le monde arabe grâce à l'interaction qu'il établit entre les politiques nationales, les stratégies de développement universitaire et les luttes de survie des systèmes politiques en place.

Il s'agit d'une analyse à la fois très incisive par son style, bien documentée au niveau de la formation de l'information, et extrêmement perspicace par son expertise. L'ouvrage se veut une étude complète des pathologies des systèmes d'enseignement supérieur actuels dans le monde arabe et des options de réforme disponibles (mais pas toujours possibles ni souhaitables par les décideurs). Car, cet examen approfondi révèle les dilemmes politiques auxquels sont confrontés les gouvernements et les universités arabes, au moment même où ils affichent une volonté de chercher à réformer ce secteur hautement sensible, car concernant une partie non négligeable de leur jeune population.

Tout en appréciant à la fois le poids des histoires spécifiques aux cas étudiés et les réalités politiques contemporaines, John Waterbury apporte une rare combinaison de connaissances expertes et pertinentes en matière de sociologie et de politique de l'éducation acquises tout au long de son expérience.

En ce qui concerne sa méthodolo-

gie (qui le distingue et qui lui a permis de produire des ouvrages tellement pertinents qu'ils ont été censurés !), et comme à l'accoutumée, Waterbury intègre habilement les débats internationaux sur l'enseignement supérieur avec une analyse riche et empiriquement documentée de la gouvernance et du financement de l'enseignement supérieur dans le monde arabe. Cela lui permet d'explorer et de disséquer les multiples dilemmes qui se trouvent au centre des réformes (des politiques publiques) du secteur de l'éducation et d'examiner des voies possibles pour l'avenir. Ce faisant, il sonde les liens dialectiques qui se tissent entre enseignement supérieur, croissance économique et systèmes politiques, et suggère, au terme de ce travail stimulant, honnête et intègre (qualités si rares dans nos contrées) que l'innovation et la production de connaissances pourraient être des atouts fondamentaux pour atteindre les objectifs déclarés de ces pays.

La principale trouvaille (on pourrait aussi parler de trouvailles) est que le processus d'élaboration des politiques publiques pour l'enseignement supérieur dans le monde arabe porte les empreintes de l'autocratie qui caractérise la région de manière générale. Les déterminants de l'évolution de l'enseignement supérieur dans le monde arabe résident dans les crises de croissance économique, les inégalités sociales et le maintien en place des systèmes politiques.



Cette contribution exceptionnelle et perspicace pourrait guider les décideurs politiques et les dirigeants universitaires du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans une réflexion plus stratégique, alors qu'ils cherchent à accroître la pertinence de leurs institutions par rapport aux besoins de développement de leurs économies et de leurs sociétés.

Le diagnostic Les pathologies

Contrairement à une idée fort répandue, le monde arabe ne stagne pas, du moins selon certaines données quantitatives. Le nombre des universités arabes a quadruplé au cours de la dernière décennie. Dans cette région, l'emploi a été plus élevé chez les jeunes diplômés universitaires que chez d'autres catégories. Cela peut représenter une lueur d'espoir. Il y a là de quoi être optimiste.

Mais, la plupart de ces nouvelles universités sont des établissements privés, donc des entreprises à but lucratif, qui mettent en avant une perspective alléchante fondée sur le raisonnement suivant : les programmes d'enseignement désuets et la pédagogie rétrograde peuvent évoluer pour répondre aux besoins d'un marché du travail sans cesse prometteur, mais non pourvu, car les diplômés actuels n'ont pas les compétences appropriées.

Le marché (encore lui), tout en élargissant l'espace de l'autonomie institutionnelle de ces universités, pourrait faire passer la logique économique froide du gain immédiat avant la logique pédagogique citoyenne. Nous entendons par là des programmes politiques de

construction de l'«entité sociale». Inutile de rappeler que cette dernière logique ne pèse pas lourd devant les « indicateurs de performance ». Là, la lueur d'espoir s'éteint. Et il y a de quoi être pessimiste.

Certes, les universités arabes, comme celles du monde entier sont confrontées à de multiples défis qui n'ont rien d'unique en nature et/ou en degré. Leur histoire lointaine ou récente montre l'existence d'interférences politiques, une faible autonomie institutionnelle, la cooptation dans l'ordre politique, des choix de priorités désastreux, des dysfonctionnements institutionnels, des fuites des cerveaux, etc. Sans parler des problématiques purement techniques : ressources insuffisantes, taux d'abandon élevés, faibles contributions à la recherche et au développement, formation inappropriée de compétences pour les marchés du travail existants, faibles structures d'incitation à la recherche, etc.

Il est vrai que d'autres sociétés, ailleurs dans le monde, présentent certaines de ces mêmes pathologies. Mais, ce qui distingue le monde arabe, c'est certainement leur concentration et leur profondeur. Etant donné ce legs empoisonné, Waterbury pense que la région ne sera probablement pas la source d'une innovation institutionnelle spectaculaire.

Le secteur de l'enseignement supérieur est un prisme fascinant à travers lequel on peut observer à la fois la stagnation et le changement dans la région. En cas d'échec, l'enseignement supérieur pourrait être le catalyseur de l'effondrement des systèmes politiques. En cas de succès, il pourrait être le catalyseur d'une croissance et d'une innova-

tion soutenues. Mais, cela pourrait aussi libérer des forces que les autocrates de la région ne sont pas en mesure de contrôler.

Les décideurs sont réticents à ce risque et mettent donc en œuvre des réformes et des stratégies pour apprivoiser « politiquement » les universités, mais sapent par là même leurs capacités d'innovation, de création et de production de connaissances. Une réforme véritable de l'enseignement supérieur est perçue comme étant intrinsèquement et « politiquement » dangereuse. Elle aurait des ramifications qui vont au-delà de la sphère éducative elle-même. C'est pour cela que l'on doit se poser des questions sur les possibilités d'une telle réforme.

Il faut garder à l'esprit qu'un changement ne se produit que parce qu'il est largement motivé par une situation de crise. Les exemples les plus connus de réformes douloureuses dans le monde arabe sont arrivés comme réponses aux crises économiques structurelles des années 70 et 80. Les leaders de cette époque (comme ceux d'aujourd'hui), étaient prêts à mettre en œuvre des réformes qui ont brisé les contrats sociaux parce que l'alternative (le statu quo) semblait être encore pire.

L'impulsion de la réforme de l'éducation découle des crises économiques en cours (mais pas uniquement). En particulier, les réformes tentent de répondre aux niveaux dangereusement élevés de chômage, surtout celui des jeunes, qui caractérisent le monde arabe. L'incapacité de la jeunesse arabe à trouver des emplois convenables est le résultat d'un système éducatif caractérisé par une pédagogie désuète, un financement public insuffisant et

une formation inadaptée aux transformations du travail au XXI^e siècle. Nous ajouterons que les systèmes économiques et de production de la richesse (les modes de production, de manière générale) ont également et parallèlement besoin de sérieuses réformes, notamment en termes de rationalité, mais c'est là un autre problème qui dépasse l'objet de cette publication.

Waterbury soutient ici que les dirigeants du monde arabe réalisent, surtout après les soulèvements de 2011, que cette situation peut constituer une menace à leurs régimes. Il estime de ce fait que les défis des réformes qui doivent être explorés incluent notamment : la gouvernance, le financement, les rapports entre les formations offertes et le marché du travail, le contrôle de la qualité, les taux d'inachèvement, la question de la recherche (recherche et développement), la coopération régionale et les technologies de l'information (IT).



Par le Pr. Nabyl Eddahar
Docteur d'Etat en sciences politiques,
Professeur d'Université
Fulbright Scholar
Consultant international
(A suivre)

ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET L'EAU POTABLE
BRANCHE EAU
Direction Régionale des Provinces Sahariennes

REPORT N° 2

La Direction régionale des provinces sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à la ville de Laâyoune informe que pour les appels d'offres ci-après :

AO 24 DR8/2020	Equipment et raccordement de nouveaux forages côtiers à la station de dessalement de Laâyoune.
AO 25 DR8/2020	Renforcement des ouvrages de distribution d'eau potable de la ville de Laâyoune, Lot N°3 : Equipement.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune. avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture à huis clos des plis aura lieu le **28/10/2020** à partir de **10 h**, (au lieu de **07/10/2020**) à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau

N° 7674/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Mohammedia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°22/2020 réservé au P.M.E
(Petites et Moyennes Entreprises)

Le **22/10/2020 à 10 Heures**, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : **Travaux d'achèvement de construction des fossés bétonnés sur la RP3313 du PK0+000 au PK9+000. Dans la Préfecture de Mohammedia (Plan de campagne 2020).** Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cinqmille quatre cent dirhams(5400,00Dhs)**.

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois cent soixante et un mille deux cent dirhams, zéro centimes TTC (361200,00dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia à l'avenue des FAR Mohammedia.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc :
Produire la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

Secteur	Qualifications exigée	Classe
B	B3	5

Pour les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7677/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 09/BG /2020

Le **23/10/2020 à 10 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE POSTES DE COMMANDEMENT (DISTRICT ET UNE ANNEXE ADMINISTRATIVE) A LA VILLE DE BENI MELLAL RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Prix d'acquisition des plans est fixé à : **50 dhs (Cinquante dirhams)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **65 000,00 dhs (Soixante Cinq Mille Dirhams)**
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **3.535.154,40 «Trois Millions Cinq Cent Trente Cinq Mille Cent Cinquante Quatre Dirhams,40 cts».**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✓ Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✓ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

***Pour les concurrents installés au Maroc :**
Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
A	A2	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 7675/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 10/BG /2020

Le **23/10/2020 à 11 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux :

A) **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DE FONCTION A LA VILLE DE BENI MELLAL RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.**
B) **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE ADMINISTRATIVE A LA VILLE DE BENI MELLAL RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Prix d'acquisition des plans est fixé à : **50 dhs (Cinquante dirhams)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **68 000,00 dhs (Soixante Huit Mille Dirhams)**.

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **3.815.476,80 «Trois Millions Huit Cent Quinze Mille Quatre cent soixante seize Dirhams, 80 cts».**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✓ Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✓ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

***Pour les concurrents installés au Maroc :**
Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
A	A2	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 7676/PA

«MULTI TUBE S.A.R.L.»

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 08/09/2020, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
 1-DENOMINATION SOCIALE : MULTI TUBE
 2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'industrie de plasturgie
 3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 49, Avenue 2 Mars, 3ème étage, Bureau n°13.
 4-DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)
 5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à quatre cent mille (400.000) dirhams. Il est divisé en 4000 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, libérées pour le un quart et attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
 6-GERANCE : Monsieur JAGHAR Yassir a été nommé, gérant pour une période indéterminée. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 28/09/2020 sous le numéro 747590.

N° 7678/PA

ETUDE DE MAITRE BOURAMDA MOHAMED Notaire à Oujda Adresse: Bd Mohamed Abdou N° 18 Bis Résidence Hamza 3ème Etage N° 14 Oujda Tél: 0536708060
 CESSION D'U FOND DE COMMERCE
 La totalité d'un fond de commerce sis et exploité à Rte de l'Université Lot Bellaoui N° 45 Oujda, objet de registre de commerce N° 72044 inscrit au rôle de la taxe professionnelle N° 11264310.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BOURAMDA Mohamed Notaire à Oujda le 18/08/2020 enregistré à Oujda le 24/08/2020, OR 11664 RE 0013392. Mme Karima BAITAR, cède et transporte par les présentes en s'obligeant aux garanties ordinaires et le droit les plus étendues en pareille matière, à Mr Abderrahim EL YUBI et qui accepte pour son compte personnel le fond de commerce ci-après désigné.

La totalité d'in fonds de commerce usage de Marchand d'Epicier en Détail sis et exploité à Rte de l'Université Lot Bellaoui N° 45 Oujda, avec les éléments corporels, et incorporels à savoir.

N° 7679/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEIL CABINET FIDUCIAIRE TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 21/09/2020 à ZAGORA il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont:

1- Dénomination : « SOCIETE STAR UNIQUE » SARLA AU
 2- Siege social: HAY EL AMAL CENTRE TAGOUNITE ZAGOURA

3- Objet social : travaux divers de construction, services divers d'agriculture, travaux divers d'agriculture-Installation de système d'irrigation goutte à goutte
 4- Durée : 99 ans.
 5- Capital Social : 100 000,00dhs divisé en 100 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité à MR. HASSOU BRAHIM associé unique.
 6- La Gérance : la société est gérée par MR.HASSOU B R A H I M C I N N°PB24789pour une durée illimitée.
 7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
 8- Dépôt légal : a été effectué au Tribunal de la première instance de ZAGORA sous le n° 313/ RC N° 3317/2020 le 28/09/2020

N° 7680/PA

“FOURNITURE CONFECTION ELHAZZAZ” F C E

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 13/11/2017 il a été constitué une SARL, dont les caractéristiques sont:
 Objet : Confectionneur de chemiserie, lingerie, rideaux et tentures- Travaux de couture textile mercerie broderie et accessoires.
 Siège Social: 10 Rue Liberté Etg 3 N°5- Casablanca.
 Capital Social: Cent mille Dirhams divisé en mille parts de cent dirhams Chacune : Mr EL Hazzaz Ayoub 500 Parts, El Hazzaz Mohamed Jad 500 Parts.
 Gérance : Mr EL Hazzaz ayoub et Mr El Hazzaz Mohamed Jad, cogérants.
 Année Sociale: du 01/01 au 31/12.
 Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous N° 00650562 en date du 29/11/2017. RC N° 390051.

N° 7681/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA PROVINCE DE LAAYOUNE

COMMUNE D'EL MARSA En vertu de l'arrêté du gouverneur de la Province de LAAYOUNE N° 298 de 25septembre 2020, il sera procédé au niveau de la commune d'EL MARSA à partir de 12Octobre 2020pour une durée de quinze (15) jours l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'exploitation d'une carrière de calcaire avec station de concassage pour le compte de la société TIRSS TRAVAUX, le dossier sera déposé au siège de la commune d'EL MARSAdurant la période de l'enquête publique.

N° 7682/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 18/2020/DGM/SEGMA

Le présent Appel d'Offres est destiné à la Petite et Moyenne Entreprise Nationale

Le 5/11/2020 à 10h, il sera procédé, dans le bureau de Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 18/2020/DGM/SEGMA, pour la maintenance du système d'automatisation de l'observation météorologique à l'aéroport FES SAISS (Préfecture de FES). Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)
 -L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 415 800,00 Dirhams (Quatre cent quinze mille huit cent dirhams TTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents

doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la

séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
 Il est prévu une visite du lieu le 20/10/2020 à 10 h00mn à l'aéroport de FES SAISS.
 Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 7683/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION REGION MARRAKECH-SAFI
 DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT n° : 31/SI/2020

Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix suivant:

N° AO	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage	Date et heure d'ouverture
31/SI/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU LYCEE QUALIFIANT MOULAY RACHID DANS LA COMMUNE URBAINE JAMAAT SHIM -PROVINCE DE SAFI-	22 000,00 DH (Vingt Deux mille dirhams)	1 971 702,00 Dhs TTC (UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SEPT CENT DEUX DIRHAMS TTC)	26/10/2020 à 10h30

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A5	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 7684/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION REGION MARRAKECH-SAFI
 DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT n° : 34/SI/2020

Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix suivant:

N° AO	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage	Date et heure d'ouverture
34/SI/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE FKIH HASKOURI DANS LA VILLE DE SAFI -PROVINCE DE SAFI-	7 000,00 DH (Sept mille dirhams).	647 160,00 Dhs TTC (SIX CENT QUARANTE SEPT MILLE CENT SOIXANTE DIRHAMS TTC)	26/10/2020 à 09h00

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A5	5

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 7685/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD

Entretien et maintenance des engins d'hydro curage et camions transporteurs de boues d'assainissement liquide pour les centres relevant de la Direction Régionale du Nord.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°141DR9/C/1/2020 La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne :

Entretien et maintenance des engins d'hydro curage et camions transporteurs de boues d'assainissement liquide pour les centres relevant de la Direction Régionale du Nord.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRÁA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès.

Les dossiers d'appel d'offres sont remis gratuitement aux candidats. En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plus des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être : - Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 28/10/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

OUVERT N° 66 DRD/CA/I/2020 Entretien et maintenance du matériel d'hydrocurage des centres relevant de la Direction régionale Dráa-Tafilalet DRD.

La Direction Régionale DRÁA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance le présent appel d'offres qui concerne l'entretien et maintenance du matériel d'hydrocurage des centres relevant de la direction régionale Dráa-Tafilalet DRD.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation L'estimation du coût des prestations s'élève à 1.344.000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 13.440,00DH [ou son équivalent en devise librement convertible]

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRÁA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès.

Les dossiers d'appel d'offres sont remis gratuitement aux candidats. En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plus des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRÁA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 28 Octobre 2020 à 10h00 à la Direction Régionale DRÁA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter le service achat de la Direction Régionale DRÁA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès - Tél : (05)35520508 - Fax : 0535524195

N° 7689/PC

إعلان
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين
المنتسبين لميزانية جماعة زاوية سايس برسم سنة 2020

يعلن رئيس جماعة زاوية سايس انه سينظم يوم 2020/10/21 بمقر جماعة زاوية سايس (قاعة الاجتماعات) امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة الموظفين التابعين لجماعة زاوية سايس و المتوفرين على اقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ أول اختبار كتابي و ذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي :

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط الترشيح	المناصب الممتحن بشأنها	ملف الترشيح
محرر الدرجة الثالثة	محرر الدرجة الثانية	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة من الإطار الأصلي إلى غاية تاريخ أول اختبار كتابي	01	تودع ملفات الترشيح للموظفين المتسولين للميزانية الجماعية بمقر الجماعة زاوية سايس مصصلحة الموظفين آخر أجل 2020/10/19 لإيداع الطلبات

N° 7690/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION RÉGION MARRAKECH-SAFI
DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT n° : 35SI/2020

Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix suivant:

N° AO	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage	Date et heure d'ouverture
35/SI/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE JRIFATE DANS LA VILLE DE SAFI - PROVINCE DE SAFI-	8 000.00 DH (HUIT mille dirhams).	701 934,00 Dhs TTC (SEPT CENT UN MILLE NEUF CENT TRENTE QUATRE DIRHAMS TTC)	26/10/2020 à 09h30

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A5	5

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 7686/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION RÉGION MARRAKECH-SAFI
DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT n° : 36/SI/2020

Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix suivant:

N° AO	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage	Date et heure d'ouverture
36/SI/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE KHALID BNO LWALID DANS LA VILLE DE SAFI - PROVINCE DE SAFI-	3 000.00 DH (Trois mille dirhams).	285 660,00 Dhs TTC (DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE DIRHAMS TTC)	26/10/2020 à 10h00

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A5	5

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 7687/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRÁA-TAFILALET AVIS D'APPEL D'OFFRES

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI BENNOUR
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N°: CA/01/SB/2020 du 28/10/2020 à 10h00
Le 28/10/2020 à 10h00, il sera procédé, au siège de la direction provinciale de Sidi Bennour, l'ouverture des plis relatifs aux : LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 35 SALLES DE CLASSE DANS LES COMMUNES SUIVANTES : UNE SALLE (01) A LA COMMUNE BOUHMADE - SIX SALLES (06) A LA COMMUNE JABRIA, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE TAMDA, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE KHMIS KSIBA, TROIS SALLES (03) A LA COMMUNE KOUDIAT BNI DGHOUGH, SEPT SALLES (07) A LA COMMUNE KRIDI, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE LAAGAGCHA, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE LAGHNA-

DRA, SIX SALLES (06) A LA COMMUNE OULAD SBAITA ET QUATRE SALLES (04) A LA COMMUNE LOUALIDIA, A LA PROVINCE DE SIDI BENNOUR.
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la direction provinciale de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, service des affaires administratives et financières Province de Sidi Bennour, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 5000 000,00Dhs hors taxe (Cinq-million dirhams Hors taxes)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la direction provinciale de Sidi Bennour au Bureau des marchés.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale à l'adresse précitée.
• Soit les remettre au prési-

dent du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyer par courrier électronique au portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma>

- Une visite des lieux aura lieu le 12/10/2020 à 11H00.
- Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.
N° 7691/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION REGION MARRAKECH-SAFI
DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° : 37/SI/2020 en Deux Lots Séparés

Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix suivant:

N° AO	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage	Date et heure d'ouverture
37/SI/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE : - LOT 1 :06 (SIX) SANITAIRES (à 2 UNITES) et 08 MURS DE CLOTURE DANS DES ECOLES PRIMAIRES DANS LES COMMUNES SUIVANTES: LAAMAMRA - GHIAE- SIDI TLIJI -BOUGUEDRA ET NAGA -PROVINCE DE SAFI- - LOT 2 :09 (NEUF) SANITAIRES (à 2 UNITES) et 04 MURS DE CLOTURE DANS DES ECOLES PRIMAIRES DANS LES COMMUNES SUIVANTES: HARA- LABKHATI- LAMSABH- GORAANI- MOUL BERGUI ET CHAHDA -PROVINCE DE SAFI-	-Lot 1 : 11 000,00 DH (ONZE MILLE Dirhams). -Lot 2 : 8 000,00 DH (HUIT MILLE Dirhams).	-Lot 1 : 1 031 914,80 Dhs (UN MILLION TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATORZE DHS et 80 CTS TTC). -Lot 2 : 787 420,20 Dhs (SEPT CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CENT VINGT DHS et 20 CTS TTC).	26/10/2020 à 11h

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* **Pour les entreprises installées au Maroc :** Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A2	5

* **Pour les entreprises non installées au Maroc :** Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 7692/PA

Wilaya région Marrakech Safi
Province de Safi
Cercle EL GUENTOUR
Caidat RAS EL AIN
Commune ATTIAMIM
Directeur des services
Bureau des ressources humaines.
N°:.....D/S/B.R.H

Annnonce d'examen d'aptitude professionnel
Au titre de l'année 2020

Le président du conseil communal d'ATTIAMIM annonce qu'il organisera des examens d'aptitude professionnels au titre de l'année 2019 le samedi 31/10/2020 à 8.00h du matin au profit des différentes catégories des fonctionnaires qui répondent aux conditions demandées au premier jour de l'examen et ce selon le tableau ci-dessous:

Examens proposés	Grade concernés	Conditions exigées	Nombre de poste	Date de l'examen	Dernier délai de candidature
Adjoint administratif 2ème grade	Adjoint administratif 1 ^{er} grade	L'examen d'aptitude professionnel est ouvert au profit des différentes catégories des fonctionnaires ayant six ans (6) d'ancienneté au moins au grade. Jusqu'au premier jour d'examen stipulés dans la décision organisationnelle en vigueur.	1	31/10/2020	19/10/2020
Adjoint administratif 3 ^{ème} grade	Adjoint administratif 2 ^{ème} grade		1		
Adjoint technique 3 ^{ème} grade	Adjoint technique 2 ^{ème} grade		1		
Technicien 2 ^{ème} grade	Technicien 1 ^{er} grade du ministère de l'intérieur		1		

Les fonctionnaires de la commune ayant les conditions requises précitées sont appelés à déposer leurs demandes de candidature au nom de Mr: le président de la commune d'ATTIAMIM auprès du bureau des ressources humaines avant la date du : 19/10/2020.

N° 7694/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والعالمية العالي والبحث العلمي

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI BENNOUR

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 16/SB/2020
DU 28/10/2020 à 14h00

Le 28/10/2020 à 14h00. Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S à SIDI BENNOUR, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants :

N° AO	OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage	Date et heure d'ouverture
16/SB/2020	LES ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI TOUS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 35 SALLES DE CLASSE DANS LES COMMUNES SUIVANTES : UNE SALLE (01) A LA COMMUNE BOUHMADE - SIX SALLES (06) A LA COMMUNE JABRIA, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE TAMDA, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE KHMIS KSIBA, TROIS SALLES (03) A LA COMMUNE KOUDIAT BNI DGHOUGH, SEPT SALLES (07) A LA COMMUNE KRIDI, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE LAAGAGCHA, DEUX SALLES (02) A LA COMMUNE LAGHNA, SIX SALLES (06) A LA COMMUNE OULAD SBAITA ET QUATRE SALLES (04) A LA COMMUNE LOUALIDIA, A LA PROVINCE DE SIDI BENNOUR.	150 000,00 Dhs ttc (Cent cinquante mille, dirhams et 00 centimes)	Le : 28/10/2020 à 14h00

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du MEFPSRS à SIDI BENNOUR, service des affaires administratives et financières, avenue Dakhla, Rue Meknès. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières et constructions et patrimoine à la direction provinciale de SIDI BENNOUR.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

* **Pour le dossier technique** les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément en cours de validité dans les domaines d'activité suivants : **D14, D15 et D16** délivré par le **Ministère de l'Équipement et du Transport**.

* **Pour les entreprises non installées au Maroc :** Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 7693/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 34/BG/2020
Le Vendredi 23 Octobre
2020 à 09 Heures , il

sera procédé, dans la salle
des réunions du Secrétariat
Général de la Province de
Yousoufia à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres
de prix relatif à L'ACHAT
DE MATERIEL INFORMATIQUE
POUR LE SIEGE DE LA PROVINCE
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du service
des marchés du Secrétariat
Général de la Province de

Yousoufia, il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés
de l'Etat: www.marches-publics.gov.ma
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :10000,00 DHS (DIX
MILLE DIRHAMS).
L'estimation des couts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme TTC de:
180000,00 DHS (CENT

QUATRE VINGT MILLE
DIRHAMS).
Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispositions
des articles 27 et 29
et 31 du décret n°2-12-349
du 8 jourmada I 1434 (20
mars 2013)
- La Soumission électronique
est autorisée conformément
à l'arrêté n°20-14
du 4 Septembre 2014.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé
leurs plis au service des
Marchés au niveau du
Secrétariat Général de la
Province de Yousoufia.
- Soit les remettre au président
de la commission d'appel
d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
- Soit envoyer leurs Offres
par voie électronique.
Important :

1-Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'Article 10 du Règlement
de la Consultation.
2-Les échantillons seront
déposés au niveau du
nouveau siège de la Province
de Yousoufia, contre décharge
au plus tard le Mercredi 21
Octobre 2020 à 9H00
heures 00 Minutes (Date
limite).

N° 7695/PA

ROYAUME DU MAROC
**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**
**DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT
ROUTIER**
DPETLE DE KHEMISSSET

**TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RR 407
DU PK 84+186 AU PK 118+181 – PROVINCE DE KHEMISSSET.**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° KH/01/2020/CFR
OUVERTURE DES PLIS LE 27/10/2020

Le **Mardi 27 Octobre 2020 à 10h00**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipeement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RR 407
DU PK 84+186 AU PK 118+181 - PROVINCE DE KHEMISSSET.**

La Caisse pour Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction des Routes représenté par la Direction Provinciale de l'Equipeement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : Direction Provinciale de l'Equipeement et du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ou peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipeement et du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset. il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de **1.100.000,00 DH (Un million cent mille Dirhams)** ; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Equipeement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset est fixée à la somme de : **Soixante treize millions trente six mille huit cent trente Dirhams et zéro sept Centimes (73.036.830,07 Dhs).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 10 et 12 du règlement de consultation.

Il est prévu une visite des lieux le **17/10/2020 à 10h00** au siège de la DPETLE de Khémisset, Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipeement et du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
B	B.2 et B.3 et B.5 et B.6	S

Pour les concurrents non installés au Maroc
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N° 7696/PA

ROYAUME DU MAROC
**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**
**DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT
ROUTIER**
DPETLE DE KHEMISSSET

**REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES
TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RR407
DU PK 84+186 AU PK 118+181 - PROVINCE DE KHEMISSSET.**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° KH/02/2020/CFR
OUVERTURE DES PLIS LE 27/10/2020

Le **Mardi 27 Octobre 2020 à 10h30**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipeement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE
DES TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA
RR407 DU PK 84+186 AU PK 118+181 - PROVINCE DE KHEMISSSET.**

La Caisse pour Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction des Routes représenté par la Direction Provinciale de l'Equipeement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : Direction Provinciale de l'Equipeement et du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ou peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipeement et du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset. il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de **12.000,00 DH (Douze mille Dirhams)** ; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des prestations établie par la Direction Provinciale de l'Equipeement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset est fixée à la somme de : **Huit cent cinquante quatre mille six cent cinquante deux Dirhams (854.652,00 Dhs).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4 et 10 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipeement et du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Activité	Catégorie	Qualifications exigées
CQ	2	CQ.3 et CQ.4 et CQ.7 et CQ.16 et CQ.17
et		
EL	1	EL 3 et EL 5

Pour les concurrents non installés au Maroc
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N° 7697/PA

« S&M TRUCKS » SARL
AU
Suite aux statuts établis le 15/09/2020, il a été décidé la création de la société Dénomination : S & M TRUCKS

Forme juridique : SARL AU
Capital social : 100 000.00
DHS (Cent Mille Dirhams)
divisé en mille parts sociales de cent dirhams chacune
souscrites intégralement libérées et attribuées à l'associé unique :
• Mr. SALAH BEGGUAR (1000 part)
Siège social : 26, Avenue Mers Sultan, Apt 3 Etage 1, Casablanca
Objet social :
• TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR AUTOMOBILES DONT LE TONNAGE AGREE EST EGAL OU SUPERIEUR A

15 TONNES
• IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHANDISES) OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT)
RC N°:473917
La gérance : est assurée par Mr SALAH BEGGUAR
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de casablanca Le 29/09/2020 sous le n°21949 N° 7700/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL HAJEB
COMMUNE URBAINE D'AGOURAI
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N° 03/2020
Le 27/10/2020 à 12 H. Il sera procédé dans les bureaux du président du Conseil Municipal d'Agourai, à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour AFFERMAGE DU SOUK HEBDOMADAIRE «khamiss Agourai ».
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Marchés de la Municipalité d'Agourai, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 50.000,00 DHS (cinquante mille) dirhams.
L'estimation d'AFFERMAGE DU SOUK HEBDOMADAIRE est fixée à la somme de 550.000,00 (cinq cent cinquante mille dhs) .
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes

aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Municipalité d'Agourai ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 04 du règlement de consultation.
N° 7701/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION DES ROUTES

CAISSE POUR LE FINANCEMENT
ROUTIER

DPETLE DE KHEMISSSET

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 407 du PK 84+186 au PK 118+181- Province de Khémisset.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° KH/03/2020/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 27/10/2020

Le **Mardi 27 Octobre 2020 à 11h00**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 407 du PK 84+186 au PK 118+181- Province de Khémisset.

La Caisse pour Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction des Routes représentée par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : Direction Provinciale de l'Équipement et du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ou peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement et du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de **20.000,00 DH (Vingt mille Dirhams)** ; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des prestations établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset est fixée à la somme de : **Un million cinq cent cinquante trois mille cent soixante Dirhams (1.553.160,00 Dhs)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement et du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Agrément
D4 et D5

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N° 7699/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION DES ROUTES

CAISSE POUR LE FINANCEMENT
ROUTIER

DPETLE DE KHEMISSSET

CONTROLE EXTERIEUR TOPOGRAPHIQUE DES TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RR 407 DU PK 84+186 AU PK 118+181- PROVINCE DE KHEMISSSET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° KH/04/2020/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 27/10/2020

Le **Mardi 27 Octobre 2020 à 11h30**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des prestations suivantes :

CONTROLE EXTERIEUR TOPOGRAPHIQUE DES TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RR 407 DU PK 84+186 AU PK 118+181- PROVINCE DE KHEMISSSET.

La Caisse pour Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction des Routes représentée par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : Direction Provinciale de l'Équipement et du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ou peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement et du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de **14.000,00 DH (Quatorze mille Dirhams)** ; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset est fixée à la somme de : **Neuf cent trente neuf mille neuf cent soixante Dirhams (939.960,00 Dhs)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement et du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N° 7698/PA

Electric Muse SARL AU
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03-09/2020, l'associé unique de la société « Electric Muse SARL AU » au capital de dix mille dirhams (10.000,00 DH) a établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « Electric Muse SARL AU »
Objet: La société a pour objet: -Négoce en tous produits et matières ;

- Import, export de tous produits et matières ;
- Négoce, import export des produits d'habillement et de produits de mode ;

- Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement.

Siège social: Angle rue Ibnou Bouraid et rue Moulay Bouchaib, quartier Palmier, Casablanca.
Durée: 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.

Capital: Le capital social est fixé à la somme de dix mille dirhams (10.000,00 DH). Il est divisé en 100 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à Madame Benrami Boutayna.

Gérance: La société est gérée par Madame Benrami Boutayna pour une durée indéterminée.

Le dépôt du dossier est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 747160 le 24 septembre 2020.
N° 7867/PA

"LES 8 SOMMETS" SARL
Aux termes du PV de l'AGE du 26/08/2020, les associés de la société "LES 8 SOMMETS" SARL, ayant le siège social à Casablanca, 469 ZI LISSASFA RTE BOUSKOURA, ont décidé :

• Mise à jour des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 29/09/2020 sous le N°747803.

N° 7703/PA

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ
SFMO SARL
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : SFMO SARL

La société a pour objet :

- Import export
- Importation et commercialisation des couvertures et habillement

- Négoce
Et plus généralement, toutes opérations se rattachant, directement ou indirectement aux objets précités ou susceptibles d'en développer

Durée de la société : 99 ans
Le siège social est fixé au : 147 rue Manzil Sidi Ouassel Safi
Le capital de la société est fixé à la somme de 100.000,00 dhs
Il est divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dh chacune apportées par :

M. Sfar Moulay Ahmed : 60.000,00 dhs
M. Sfar Abdelouahab : 20.000,00 dhs

M. Sfar Azzeddine: 20.000,00 dhs.

Gérance: La société est gérée par M. Sfar Moulay Ahmed
Exercice social: Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année

Immatriculation: La société est immatriculée au registre de commerce au Tribunal de 1ère instance de Safi le 06/05/2020 sous le n°10371.

N° 7704/PA

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ
AGRI ABDERRAZAK SARL AU
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

A ASSOCIE UNIQUE
Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : AGRI ABDERRAZAK

La société a pour objet :

- Fabrication et commercialisation de matériel agricole
- Boisement et arboisement clôture et grillages des terrains agricoles
- Commercialisation de ferrailles et produits métallurgiques.

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant, directement ou indirectement aux objets précités ou susceptibles d'en développer.

Durée de la société : 99 ans
Le siège social est fixé au : HAY OULAD REHAL JEMAA SHAIM SAFI
Le capital de la société est fixé à la somme de 100.000,00 DHS.

Il est divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune

apportées par :

Mr ENNAJI ABDERRAZAK 100.000,00 DHS

Gérance: La société est gérée par Mr ENNAJI ABDERRAZAK

Exercice social: Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Immatriculation: La société est immatriculée au registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Safi le 18-09-2020 sous le n° 10737.

N° 7705/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Maître d'Ouvrage : l'École Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 03/ENSAB/2020
(Séance à huis clos)

Le mercredi 28 octobre 2020 à 10h30. Il sera procédé, dans l'École Nationale des Sciences Appliquées Berrechid à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale concernant la construction d'un bloc de bureaux pour les enseignants à l'École Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid.

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du bureau des marchés de l'École Nationale des Sciences Appliquées Berrechid, Av de l'université, B.P. : 218 - Berrechid, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel

maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est : 5 080 320,00 Dhs H.T (Cinq Millions Quatre Vingt Mille trois Cent Vingt Dirhams Hors Taxes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Hassan 1er de Settat (tel qu'adopté par le conseil de l'Université Hassan 1er le 12 Février 2013 et visé par le ministère de l'économie et des finances le 16 Juin 2014), ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les architectes peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marchés à l'École Nationale des Sciences Appliquées Berrechid, Av de l'université, B.P. : 218 - Berrechid,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Une visite des lieux est prévue le mardi 13 octobre à 10H00 à l'École Nationale des Sciences Appliquées Berrechid.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7, 8 et 9 du règlement de la consultation architecturale.

N° 7706/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA

-SETTAT
PREFECTURE DE CASABLANCA

PREFECTURE D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SICK
SECRETARIAT GENERAL D.R.H.B/SLM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°09 /2020

Le 26 Octobre 2020 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick , à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix, pour l'achat des fournitures pour matériel informatique destinées au Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements Ben M'sick .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de la Logistique et des Marchés de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de sept mille Dirhams (7 000,00 dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent mille neuf cent quatre vingt quatre Dirhams T. T. C (300 984,00 dhs TTC) .

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés pu-

blis.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service précité,
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances N° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons demandés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés au Service de la Logistique et des Marchés avant le 23 Octobre 2020 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7707/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA

-SETTAT
PREFECTURE DE CASABLANCA

PREFECTURE D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SICK

SECRETARIAT GENERAL D.R.H.B/SLM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 10 /2020

Le 27 Octobre 2020 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix, pour l'achat des fournitures de bureau destinées au Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements Ben M'Sick.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service de la Logistique et des Marchés de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de six Mille Dirhams (6.000,00 dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent trois mille soixante quatre Dirhams TTC (203 064,00 dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précité ;
- Soit les déposer, contre récépissé, au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 7709/PA

Finances N° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Les échantillons demandés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés au Service de la Logistique et des Marchés avant 26 Octobre 2020 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7708/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement

Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION

REGION DRAA-TAFILALET

Centre Régional des Métiers l'Éducation et de Formation de Région Draa-Tafilalet

APPEL D'OFFRES OUVERT

N° :02/2020/CRMEF-DT

Le Vendredi 23 Octobre 2020 à 10 h Il sera procédé au siège du Centre Régional des Métiers l'Éducation et de Formation de Région Draa-Tafilalet, sis à : AVE-NUECHEIKH AL ISLAMerrachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour prestations de NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET PEDAGOGIQUES DU CENTRE REGIONAL DES METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DE LA REGION DE DRAA TAFILALET

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du secrétaire général du CRMEF DT, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20 000.00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Vingt Six MilleDeux Cent Vingt Sept Dirhams Quarante Cinq Centimes (226 227,45 DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- Soit les déposer, contre récépissé, au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 7710/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18/06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 27/05/2020 à MEDIOUNA CASA il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

1- Dénomination : « PHARMACIE MAHMOUD SANTE » SARL A.A.U.

2- Siège social: LOT N° 626 TRANCHE C PROJET AL HAMD MEJATIYA ROUTE REGIONALE 3015 OULAD TALLEB MADYOUNA CASA.

3- Objet social : Pharmacien vendant en détail.

4- Durée : 99 ans.

5- Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 1000 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrit en totalité à Mlle. RIME JENAD l'associé unique.

6- La Gérance : la société est gérée par Mlle. RIME JENAD pour une durée illimitée.

7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de commerce de CASA le 18/08/2020 sous N° 17 708 et immatriculé au RC N° 469693.

N° 7710/PA

« EL BALDAOUI »
CAPITAL

DE 500.000,00 DH
SIEGE SOCIAL : BD KHALED IBN EL WALID, LOTISSEMENT HLIWA, N°38 AIN SEBAA-CASABLANCA

R.C. CASABLANCA N° 136183

* CESSIION DE PARTS SOCIALES

* ET MODIFICATIONS STATUTAIRE

I/ Par acte S.S.P en date à Casablanca du 31 AOUT 2020, Monsieur HASAN ABDUL AMIR (500 parts), et Mr. FAAZ.H.ABDULAMER (500 parts) ont cédé la totalité de ses parts sociales (soit 1000 parts) de 100 dirhams chacune lui appartenant dans la société : « EL BALDAOUI » au profit de M. ADEL SHAALAN HAMOUDI ABBAS.

II/ M. ADEL SHAALAN HAMOUDI ABAAS est devenu seul associé de la société « EL BALDAOUI » a décidé :

- D'accepter le retrait définitif de Monsieur HASAN ABDUL AMIR, et Mr. FAAZ.H.ABDULAMER de ladite société.

- De ratifier la cession de parts.

- De modifier en conséquence des présentes les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social.

- De confirmer que la société est désormais administrée par Monsieur ADEL SHAALAN HAMOUDI ABBAS, pour une durée illimitée ayant les pouvoirs les plus étendus.

- De refondre les statuts et d'adopter à compter de ce jour la forme d'une société à responsabilité limitée d'associé unique.

III/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 23/09/2020 sous Le N°747105.

N° 7711/PA

WINELEC S.A.R.L.A.U
AU CAPITAL DE 10.000,00 DH
DISSOLUTION

I) Aux termes du P.V. de l'A.G.E en date du 02/09/2020, l'associé unique de la Société dite : « WINELEC » a décidé de :
- Prononcer la dissolution de la société à compter de ce jour. Et Nommer en qualité de liquidateur MR. YOUSSEF REZZOUKI.
- Fixer le siège de la liquidation à et de correspondance à 27 RUE CHAKAIK NOUAMANE ETG 03 NR 06 HAY RAHA CASABLANCA.
II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.C de CASABLANCA le 22/09/2020 sous le N° 746905.

N° 7713/PA

Constitution GAOUAR TRANS SARL AU

I- Au terme d'un acte S.S.P il a été constitué une Société dont les caractéristiques suivantes :
-Dénomination : GAOUAR TRANS SARL AU
-Objet Social : TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI
-Siège social : LOT VIADICCI RES RANIA IMM FIER ETAGE APPT 2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
-Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- Mr. ABDELLAH GAOUAR : 100.000,00 dhs
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : Est confiée au gérant Mr. ABDELLAH GAOUAR pour une durée illimitée et aura seul la signature sociale en vers les tiers.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia

Le 24/09/2020 sous le N°1150.
- La société est immatriculée au RC de tribunal de première instance de Mohammedia le 24/09/2020 sous le N° 26143.

N° 7714/PA

Constitution RIZQY & KADIRI GROUPE SARL AU

I- Au terme d'un acte S.S.P il a été constitué une Société dont les caractéristiques suivantes :
-Dénomination : RIZQY & KADIRI GROUPE SARL AU
-Objet Social : COURS DE SOUTIEN
-Siège social : LOT VIADICCI RES RANIA IMM F ETG 1 APPT 2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
-Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- Mme. ZOUBIDA KADIRI : 100.000,00 dhs
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : Est confiée à la gérante Mme. ZOUBIDA KADIRI pour une durée et aura seul la signature sociale en vers les tiers.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 24/09/2020 sous le N°1149.

- La société est immatriculée au RC de tribunal de première instance de Mohammedia le 24/09/2020 sous le N° 26141.

N° 7715/PA

STÉ « IMAD SABAD » CONSTITUTION

I) Aux termes d'un acte S.S.P en date à FES, du 11.08.2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU, savoir :
DENOMINATION : Sté « IMAD SABAD »
OBJET : DISTRIBUTION ALIMENTAIRE GENERALE
SIEGE : 1 LOT FOUZIA BENSOUADA FES
D U R E E : 99 ans à compter de sa constitution définitive
C A P I T A L : 100.000,00 DHS, divisé en 1 000 P. Sies De 100,00 DHS chacune.
Mr. AROUSSI IMAD : 100.000,00 DHS
TOTAL : 100.000,00 DHS
GERANT : Mr. AROUSSI IMAD

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de FES, le 24/09/2020, sous le n° de dépôt 31324/2020 et le RC n° 63 915.
LE GERANT

N° 7716/PA

LEADER COIFFURE SARL AU

Le 01/09/2020, Les associés de la société «LEADER COIFFURE », se sont réunis en AGE au siège social à 23 rue Boured 2ème étage Appt N°4 Roches Noires - Casablanca, ont procédé aux modifications suivantes :

- Désignation d'un nouveau Gérant : Mme FENNAN NADIA pour une durée de Trois ans (3 ans) à partir de la date du P.V.
- Démission de Mr NAFI Abdelmal.
- Le dépôt légal a été effectué auprès du TC de Casablanca le 24/09/2020 sous le n°21546.

N° 7717/PA

« PROJET THERMIQUE » S.A.R.L

BD ZIRAOUJ, 58 RUE MOHAMED SIDKI, ETAGE 1 CASABLANCA - Au terme d'un Procès-verbal de l'AGE de la société « PROJET THERMIQUE » par S.A.R.L, du 22/09/2020 enregistré le 22/09/2020, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :

- La Cession de (500 Parts) dans la société par :
* Le Cédant : Mr LAMSADAK AHMED (500) Parts sociales
* Le Cessionnaire : Mr LAMSADAK HASSAN (500) Parts sociales
- La démission de Mr LAMSADAK AHMED de ses fonctions de Co-Gérant dans la société « PROJET THERMIQUE » S.A.R.L
- La Nomination de Mr LAMSADAK HASSAN en tant que Gérant Unique de la société * PROJET THERMIQUE * S.A.R.L.A.U
- La Transformation de la forme Juridique de la Société d'une (S.A.R.L) en (S.A.R.L A.U) (suite à la cession de parts)
- La Modification des articles 1, 6, 7 et 12 (Article 17 dans les nouveaux statuts)
- La Mise à jour des statuts (suite aux différentes modifications)
-Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 28/09/2020 Sous N° 747658 dont RC N° 346.279 /Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 7718/PA

IHM LIAISONS

Société à responsabilité limitée d'associé unique
Au capital de 10.000,00 dirhams

Siège social: RESIDENCE LES PALMIERS IMM 17 ETG 3, CASABLANCA
RC N°: 185443/
CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/12/2013, l'associée unique de la Société dite IHM LIAISONS SARL A.U, au Capital de 10.000,00 Dirhams, sise à CASABLANCA RESIDENCE LES PALMIERS IMM 17 ETG 3 a décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la Société.
 - Nomination de Mme. RAMKY ILHAM en qualité de liquidateur de la Société.
 - Siège de liquidation fixé à : RESIDENCE LES PALMIERS IMM 17 ETG 3, CASABLANCA.
- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 30.12.2013 sous le n° 00538618.

N° 7719/PA

LA MAROCAINE DE LA FUTURE INDUSTRIE SARL AU

Au Capital de 100.000,00 Dirhams

Siège Social : ANGLE BD EMILE ZOLA ET RUE RETHEL, 11ème ETG, N°29, CASABLANCA
RC n°: 408457 - IF n°: 26069811

ICE n°: 002112001000042
- Cession des parts Sociales,
- Démission dell'ancien gérant et nomination un nouveau gérant,
- Transformation de la forme juridique de la société en SARL AU,

- Modification corrélative des articles 1 /3 ;6 ;7 &14 des statuts,

- Pouvoirs à donner.
Suite au PV de l'AGE du 14 Septembre 2020, Les associés de la Sté « LA MAROCAINE DE LA FUTURE INDUSTRIE », au Capital de 100.000,00 DHS, sise à Casablanca à l'adresse ci-dessus a décidé ce qui suit :

- Les associés autorisent et ratifient les cessions des parts comme suit :
 - 500 (Cinq Cent) parts sociales appartenant à Mr FAIZ ANASSAU profit de Mr BOUCHALA MOHAMED.
 - Les associés approuvent la nouvelle répartition du Capital Social qui se présente comme suit :
 - Mr. BOUCHALA MOHAMED. 1000 (Mille) Parts.
 - Transformation de la forme juridique de la société en SARL AU
 - Démission dell'ancien gérant Mr BOUCHALA YAHYA et nommé un nouveau gérant Mr BOUCHALA MOHAMED pour une durée indéterminée.
 - Modification corrélative des articles 1 /3 ;6 ;7 &14 des statuts,
 - Pouvoirs à donner ;
- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 29/09/2020 sous le n° 747804

N° 7720/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
Direction des Systèmes d'Information et de la

Communication
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2020 - DSIC

Le Mercredi 28 Octobre 2020 à 10h00 sera procédé dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipeement du Transport et de l'Eau -Rabat-Agdal, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dusecrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Avenue Maa Alaynain Agdal -Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicwww.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (10.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million cinq cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-seize Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 566 396,00DH TTC).

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres, doivent être déposés ausercrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipeement, du Transport et de l'Eau, Avenue Maa Alaynain Agdal - Rabat, avant le Mardi 27 Octobre 2020 à 12h00 contre un accusé de réception.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 34 et 148 du décret 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipeement du Transport et de l'Eau Avenue Maa Alaynain Agdal -Rabat;
- Soit déposer contre récé-

pisé leurs plis dans le bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Equipeement du Transport et de l'Eau - Avenue Maa Alaynain Agdal -Rabat;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), Les concurrents peuvent aussi, transmettre leurs dossiers par voie électronique au Portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7721/PA

PREVAS ASSURANCE CREDIT & CONSEIL S.A.R.L.

"Intermédiaire d'assurances régi par la loi 17-99 portant code des assurances

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL : CENTRE COMMERCIAL NADIA IMM II APPT 5 ETAGE 2 BD BRAHIM ROUDANI-CASABLANCA

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL-AUGMENTATION DE CAPITAL-RE FONTE ET MISE A JOUR DES STATUTS

L'Assemblée Générale extraordinaire de la société « PREVAS ASSURANCE CREDIT & CONSEIL » réunie en date du 22 Septembre 2020 a décidé :

- De transférer le siège social de la société du Centre commercial Nadia Imm II Appt 5 Etage 2 BD Brahim Roudani - CASABLANCA
- A l'adresse suivante : 71, Boulevard d'Anfa - Casablanca - 1er étage.
- Les associées décident de modifier l'article 4 des statuts en conséquence
- D'augmenter le capital social d'un montant de neuf cent mille (900.000) dirhams, pour le porter de 100.000,00 dirhams à 1.000.000,00 dirhams et ce, par la création de neuf mille (9000) parts sociales nou-

velles d'une valeur nominale de cent (100,00) dirhams chacune, à libérer en numéraire, intégralement à la souscription.

- De procéder à la refonte et à la mise à jour des statuts de la société, en y intégrant toutes les modifications intervenues à ce jour.
- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/09/2020 sous le n° 747469.

POUR EXTRAIT ET MENTION

Le gérant

N° 7722/PA

AZ COURTAGE S.A.R.L.
"Intermédiaire d'assurances régi par la loi 17-99 portant code

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL : CENTRE COMMERCIAL NADIA IMM II APPT 5 ETAGE 2 BD BRAHIM ROUDANI-CASABLANCA

CESSION DE PARTS SOCIALES-CHANGEMENT DE DENOMINATION- NOMINATION D'UN NOUVEAU COGERANT

- 1°/En date du 31 août 2020, la société PREVAS SARL AU a cédé 749 parts sociales et Monsieur Saad EL MOUBARAKI, a cédé une (1) part sociale de la société AZ COURTAGE au profit de la société MOON INVEST HOLDING SARL AU.

- L'assemblée générale extraordinaire du 31 août a pris acte de ces cessions et les a autorisées.
- 2°/ Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Saad EL MOUBARAKI, de ses fonctions de gérant de la société.
- 3°/ Les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérant Monsieur Tawfik BENZAKOUR.
- 4°/ Les associés ont décidé le changement de dénomination de la société qui devient : « PREVAS ASSURANCE CREDIT & CONSEIL »

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21/09/2020 sous le n° 746705.

POUR EXTRAIT Et MENTION

Le gérant

N° 7723/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL

Avis de report de la date d'ouverture des plis

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2020/DPA/4/FIDA
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Directeur Provincial de L'Agriculture de Beni-Mellal informe le public du report de la date d'ouverture des plis de l'appel d'Offres N° 21/2020/DPA/4/FIDA
Objet : Achat de ruches peuplées avec hausses au profit des femmes rurales des communes territoriales d'Aghbala, Boufterda, Tizi N'isly et Naour de la Province de Béni Mellal, dans le cadre du projet de développement rural des montagnes de l'atlas (PDRMA) au 16/10/2020 à 10H au lieu de 01/10/2020 à 10H.

N° 7712/PA

Sport

La course aux points bat son plein aussi bien en haut qu'en bas du tableau

Tout faux pas sera désormais payé cash

Après avoir bouclé la phase de mise à jour de la Botola Pro D1 de football, le championnat régulier reprendra ses droits avec la programmation ce soir de la 27^{ème} journée entamée mardi avec la tenue des matches CAYB-ASFAR et DHJ-HUSA.

Pour cet acte, tout le monde s'accorde à dire qu'il s'annonce décisif aussi bien en haut qu'en bas du tableau avec des oppositions qui ne prêtent qu'à une seule équation : la victoire puisque toute autre issue pourrait coûter cher au décompte final au club acculé à la contreperformance.

Ainsi, l'on aura droit, simultanément à partir

de 19 heures, à des confrontations à distance entre le trio de tête sommé à ne pas lâcher du lest. Le Raja, leader avec un butin de 52 points, sera attendu de pied ferme à Oujda par un Mouloudia local qui n'arrive plus à gagner et qui reste sur une défaite concédée à Zemamma. Il est vrai que le Sindbad de l'Oriental est bien peinard en étant au pied du podium (quatrième), mais il est animé par une vive volonté de rectifier le tir en vue de terminer la saison sur de bonnes notes.

Les Rajaouis sont conscients de l'âpreté de la tâche mais ils disposent de tous les atouts pour pouvoir franchir le cap oujdi, d'autant plus que ça reste la seule option afin de conforter leur statut de leader et de préserver cette petite marge de sécurité sur leurs poursuivants immédiats qui, sur le papier, partent eux avec les faveurs des pronostics.

A commencer par le dauphin du concours (50 pts), la Renaissance sportive de Berkane, qui recevra l'autre Renaissance, celle de Zemamma, qui mathématiquement, est toujours dans la zone de turbulences avec 29 points, soit cinq longueurs d'avance sur le premier reléguable, l'OCK.

Les Berkanis, auteurs de deux victoires consécutives, auront à cœur de préserver cet élan, scénario que les hommes d'Othmane El Assass tâcheront à tout prix d'avorter, afin d'éviter les misères et les frayeurs de la fin d'exercice.

Tout comme la RSB, le WAC est obligé de renouer avec la victoire après deux matches nuls



Botola Pro D2

Voici les résultats des matchs de la 28^{ème} journée de la Botola Pro D2 de football, disputés lundi :

ASS-CRA : 0-0
CAK-WST : 0-1
CJBG-JSS : 1-1
IZK-WAF : 4-4
MAS-SCCM : 1-0
OD-KACM : 4-2
RAC-KAC : 0-0
USK-TAS : 0-2

Classement

1-SCCM : 47 pts
2-MAS : 46 pts
3-OD : 45 pts
4-RAC : 42 pts
JSS : 42 pts
6-WST : 38 pts
WAF : 38 pts
8-IZK : 35 pts
KAC : 35 pts
10-TAS : 34 pts
11-CAK : 33 pts
12-KACM : 32 pts
ASS : 32 pts
14-CJBG : 29 pts
15-USK : 28 pts
16-CRA : 27 pts

Programme

Mercredi à 19h00

Olympique Khouribga - Raja Béni-Mellal (Complexe OCP - Khouribga)
Mouloudia d'Oujda - Raja de Casablanca (Stade d'Honneur - Oujda)
Ittihad Tanger - Moghreb de Tétouan (Grand stade de Tanger - Tanger)
Wydad Casablanca - Olympic de Safi (Complexe Mohammed V - Casablanca)
FUS de Rabat - Rapide Oued Zem (Stade Prince Héritier Moulay El Hassan - Rabat)
Renaissance de Berkane - Renaissance Zemamma (Stade Municipal - Berkane).



Nayef Aguerd, adaptation express

Décisif dans les deux surfaces de réparation, l'international marocain a largement dépassé les attentes

Pendant que son précédent club patage dans les eaux profondes et troubles de la Ligue 1, Nayef Aguerd en atteint le sommet. Transfuge du Dijon FC (20^{ème}) pour moins de 5 millions d'euros, l'international marocain a mis tout le monde d'accord dès son arrivée au Stade Rennais. Un temps considéré comme un défenseur central de complément, le gaucher a su se faire une place dans le onze du leader du championnat de France.

Aujourd'hui, pour son entraîneur, Julian Stéphan, et la cellule de recrutement, plus question de trouver un défenseur central titulaire, mais plutôt un complément capable de soulager un axe dé-

fensif très performant qui aura fort à faire cette année avec un calendrier embouteillé par la Ligue des champions. En inscrivant son second but de la saison, de la tête, lors de la victoire des siens en déplacement chez les Verts de Saint-Etienne, Nayef Aguerd a prouvé qu'il était un titulaire en puissance et avait plusieurs cordes à son arc. Une prestation qui, en plus de valider les bons choix de recrutement de Rennes, lui a valu de figurer dans l'équipe type de la semaine établie par le quotidien sportif de référence d'équipes, grâce notamment à une note de 7 récoltée suite à sa performance de haute volée (1 but, 90% de passes réussies, 75% de duels aériens gagnés).

Intraitable dans le Chaudron en défense, son capitaine et partenaire dans l'axe Damien Da Silva a confié en zone mixte tout le bien qu'il pensait d'Aguerd : «Nayef est quelqu'un d'ouvert. On a beaucoup échangé à son arrivée. Il a joué directement parce qu'il avait la qualité pour le faire. Il le montre à chaque match. Notre association fon-

d'affilée contre le Raja et le MAT en déplacement. Après avoir cédé du terrain, se retrouvant troisièmes avec 49 points, les Rouges doivent absolument gagner leur face-à-face contre l'Olympique de Safi, équipe capable du meilleur comme du pire.

En recevant au Complexe Mohammed V la formation safiote, les Wydadis savent fort bien qu'ils rabattent pratiquement leur dernière carte et afin de rester en course pour le titre, seule la victoire doit être à l'ordre du jour. Peu importe la manière même si, dernièrement, le spectacle de qualité, ce n'est plus le fort des Rouge et Blanc.

En ce qui concerne le bas du classement, là aussi l'on assistera à un duel à distance entre l'OCK (15^e avec 24 pts) et l'IRT (14^e avec 27 pts) qui affronteront respectivement dans leurs bases le RBM, déjà relégué en D2, et le MAT, un abonné du ventre mou du classement (8^e).

Encore une fois sur le papier, l'occasion se prête pour les Khouribguis et les Tangérois de remporter leurs matches et de continuer à entretenir l'espoir du maintien dans la cour des grands.

Le dernier match au programme devra mettre aux prises au stade Prince Héritier Moulay El Hassan à Rabat, le FUS, cinquième du classement, avec le RCOZ, qui en atteignant la barre des 30 points, n'est pas tiré d'affaire mais tient son sort entre ses mains, à condition d'exploiter à bon escient ses ultimes sorties.

Mohamed Bouarab

tirer les radars des plus prestigieux clubs du Vieux Continent. D'autant que la Ligue des champions lui fournira une occasion de briller aux yeux du monde et surtout d'être sa progression encore plus haut. Toujours plus haut.

Chady Chaabi

Liste du Onze national

Le sélectionneur national Wahid Halil-hodjic dévoilera la liste des joueurs de l'équipe nationale convoqués pour les matches amicaux contre le Sénégal et la RD.Congo ce jeudi lors d'une conférence de presse.

A rappeler que l'EN affrontera le Sénégal le 9 octobre et la RDC le 13 dudit mois.

Ces deux matches amicaux auront lieu au Complexe Moulay Abdellah de Rabat à huis clos.

Premier League

Arsenal stoppé net par Liverpool



Liverpool a poursuivi son sans-faute et rejoint Leicester et Everton en tête du classement en infligeant à Arsenal sa première défaite de la saison (3-1), lundi, pour la 3e journée de Premier League.

Avec 9 points sur 9 possibles et +5 de différence de but, les Reds sont 2e alors que les Gunners, avec 6 unités au compteur, sont 5e, dans un "gruppetto" avec Aston Villa (4e), Crystal Palace (6e) et Leeds (7e).

Malgré la défaite, ce match a été une nouvelle démonstration des progrès phénoménaux des Gunners sous Mikel Arteta, car il fallait être très costaud pour ne pas exploser sous la pression mise par les champions en titre dès les premières minutes.

Anfield "est un déplacement compliqué pour tout le monde. En première période, ils ont dominé tous les aspects du match", a admis Arteta après le match au micro de Sky Sports.

Jürgen Klopp a souligné la prestation "absolument exceptionnelle" de son équipe.

"On a dominé dès la première seconde face à une équipe en forme, une équipe contre laquelle il faut faire très attention en contre-attaque, mais 60-70% de leurs ballons dans le dos ont donné des hors-jeu. Le football qu'on a joué ce soir était absolument exceptionnel", a-t-il jugé.

Bilan des Reds en première période: 70% de possession, 11 tirs contre 1, 13 ballons touchés dans la surface adverse contre 2. Côté Gunners, seulement 5 passes réalisées dans le dernier tiers adverse, leur pire total sur une période depuis 2006.

Arsenal n'a pas existé offensivement lors du premier acte. Et pourtant, l'un des deux ballons touchés dans les 16 mètres des Reds, et leur seul tir, a fini au fond.

Andrew Robertson, surpris par le rebond d'un centre, a remis involontairement le ballon à Alexandre Lacazette dont la reprise ratée et écrasée a rebondi juste assez haut pour qu'Alisson, au sol, ne puisse qu'effleurer le ballon (0-1, 25e).

Mais l'ouverture du score contre le cours du jeu n'a pas tenu longtemps.

Sur une belle action collective, Mohamed Salah s'est retrouvé en position de tir et Bernd Leno n'a pu faire mieux que dévier dans les pieds de Sadio Mané qui n'a eu qu'à pousser le ballon au fond (1-1, 28e).

Six minutes plus tard, Robertson s'est rattrapé de sa maladresse sur le but d'Arsenal en réceptionnant un centre fuyant de son homologue de droite, Trent Alexander-Arnold, pour enchaîner contrôle et petit extérieur du gauche et donner l'avantage aux Reds (2-1, 34e).

Le troisième but de Diogo Jota à la toute fin du temps réglementaire est assez anecdotique, sauf pour l'ancien ailier de Wolverhampton qui disputait ses premières minutes sous ses nouvelles couleurs.

A l'image de la victoire à Chelsea (2-0) lors de la journée précédente, Liverpool a montré qu'il avait encore une petite marge sur la concurrence, probablement liée au vécu du

groupe construit au fil des années.

La défaite ne découragera certainement pas Arsenal qui a fait mieux que résister, surtout en seconde période où Lacazette a eu une énorme occasion d'égaliser à la 63e, mais a trouvé sur sa route un excellent Alisson.

"En seconde période, on a corrigé quelques petites choses et on a été bien meilleurs. On a eu nos moments, mais ils ont plusieurs armes, cela fait cinq ans qu'ils jouent ensemble, nous sommes à des moments différents de nos trajectoires", a souligné Arteta.

Liverpool a "les standards qu'on veut atteindre, on a mesuré le chemin qu'il reste à parcourir", a-t-il ajouté.

Les deux clubs se retrouveront dès jeudi pour un huitième de finale de la Coupe de la Ligue.

Dans la première rencontre de la soirée, Aston Villa était allé l'emporter très facilement chez le promu Fulham (3-0) qui, avec déjà 10 buts encaissés en trois journées, aura bien du mal à quitter la zone rouge cette saison.

Imbroglia à la Fédération ivoirienne de foot

La Fifa entame ses auditions

La Fédération internationale de football (Fifa) a entamé lundi ses auditions concernant l'imbroglia autour de l'élection du président de la Fédération ivoirienne, poste convoité par l'ancienne star Didier Drogba.

La Fifa et la Confédération africaine de football (CAF) ont entendu lundi l'ancien ministre des Sports et président de la commission électorale René Diby, qui le vice-président de cette commission Ernest Kaunan. Elles doivent

aussi entendre les candidats et différents acteurs de la crise.

La Fifa avait suspendu le 27 août le processus électoral au sein de la fédé ivoirienne (Fif) après le rejet du dossier de Didier Drogba. Celui-ci avait vu sa candidature invalidée parce qu'il ne disposait pas de parrainages suffisants, selon la commission.

L'ancien attaquant de Chelsea et de Marseille, formé en France, avait obtenu le parrainage de trois clubs dont l'Africa Sport, mais ce

soutien n'avait pas été validé parce que donné par son vice-président et non le président. Drogba, qui n'avait pu obtenir le soutien des associations de joueurs, avait aussi présenté le parrainage de l'amicale des arbitres. Mais, là aussi, la commission électorale avait rejeté ce parrainage qui n'émanait pas du président de l'association.

L'élection, en forme d'imbroglia avec des luttes intestines incessantes, est devenue un feuilleton depuis le mois de juin avec plusieurs interventions de la Fifa.

Ce rejet montre les difficultés de la star à s'implanter dans son pays, malgré son statut, son palmarès, sa centaine de sélections (65 buts) et sa fortune.

Personnalité parmi les plus populaires du pays, Drogba, qui a longtemps porté la sélection ivoirienne sur ses épaules, a reçu le soutien de nombreux anciens partenaires comme Eugène Diomandé, les frères Yaya et Kolo Touré, Aruna Dindane, ainsi que plusieurs personnalités.

Toutefois, d'autres anciens joueurs comme Cyril Domoraud, Bonaventure Kalou ou Ahmed Ouattara ont soutenu la candidature d'Idriss Diallo, ancien 3e vice-président de la Fif, alors que le président de la Ligue, Sory Diabaté, a le soutien notamment de Didier Zokora, Youssouf Fofana ou Abdoulaye Traoré.

Condoléances



«O toi, âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée, entre donc parmi Mes serviteurs et entre dans Mon Paradis».

Suite au décès de M. El Houssine Borja, survenu le 24 mars 2020 à Casablanca, les proches et les amis du défunt présentent leurs condoléances les plus attristées à sa mère, à sa femme, à ses frères et sœurs ainsi qu'à ses gendres et à tous les membres de sa famille.

Puisse Dieu le Tout-Puissant avoir l'âme du défunt en Sa sainte miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

L'avion-ambulance qui sauve des vies dans les contrées reculées du Pérou

Le Pérou et son médiocre réseau routier sinueux ne laissent que les airs comme seule alternative aux urgences vitales de malades du coronavirus. Un petit avion qui, autrefois, transportait des touristes s'est reconverti en ambulance des airs et sauve aujourd'hui des vies.

Avant la pandémie, SARA Pérou transportait jusqu'à l'hôpital de Lima principalement des touristes étrangers, accidentellement blessés dans la ville andine de Cusco ou dans la citadelle inca de Machu Picchu.

Le tourisme s'étant arrêté en mars avec la crise sanitaire, la compagnie s'est adaptée et effectue désormais ce qu'elle dénomme "des vols Covid".

"A Lima il y a des hôpitaux spécialisés, du personnel formé, tout ce que nous n'avons pas ici en province", à l'hôpital d'Ayacucho, dans la Cordillère des Andes, indique à l'AFP Yda Pozo.

Inquiète, la femme de 38 ans prend place à côté de son mari, atteint du nouveau coronavirus et dans un état critique, alors que le bimoteur Beechcraft B200 King Air s'envole dans le ciel des Andes en direction de la capitale péruvienne.

Pendant les 40 minutes de vol, le patient voyage sur un brancard inséré dans une "capsule de protection". Il est assisté par un mé-



decin et une infirmière, qui lui fournissent de l'oxygène et lui font des injections, ce qui donne à l'avion des airs de service de soins intensifs.

Le docteur Tulio Peñuela et l'infirmière Michelle Chacon, vêtus de combinaisons de biosécurité et d'un masque de protection faciale, tout comme les pilotes isolés dans leur cabine, adaptent leurs moindres gestes aux soubresauts de l'avion.

Pour le Dr Peñuela, il s'agit "de faire en sorte que le patient soit dans des conditions identiques ou meilleures" qu'à l'hôpital.

Une fois sur le tarmac de la base militaire de Lima, adjacente à

l'aéroport international Jorge Chavez, et le patient transféré dans une ambulance, Michelle Chacon souffle enfin: "Encore aujourd'hui nous avons contribué à sauver une vie".

Ayacucho se trouve à 330 km au sud de Lima à vol d'oiseau, mais le voyage à travers les routes étroites des hauts plateaux péruviens, long de 560 km, dure neuf heures.

Mais il existe des villes péruviennes où l'accès terrestre est encore plus contraignant. C'est le cas d'Iquitos, située dans la jungle, là où naît le fleuve Amazone, où pour se rendre à Lima, à plus de 1.000 km au sud-ouest, il faut em-

prunter des pistes et parfois même un bateau pour naviguer sur les rivières sillonnant la jungle.

Mais il ne faut que deux heures et demie au Beechcraft pour transporter Juan Carlos Lara, 59 ans, jusqu'à son lit d'hôpital de Lima.

L'homme, placé dans la "capsule de protection", était très anxieux pendant le vol. "Allez, papa, tu peux le faire", lui a répété sans cesse sa fille, Andrea Lara, elle-même médecin. Finalement, un sédatif lui a été administré pour garder ses constantes stables.

"Ce sont tous des transferts compliqués car les patients arrivent avec des complications ou avec un risque élevé de complications", in-

dique à l'AFP Ismael Escalante, le coordinateur de SARA Pérou qui ne déplore pour l'heure qu'un décès en vol.

Et sur la cinquantaine de patients gravement malades transportés sous assistance respiratoire, 15 étaient des médecins.

Car les services de l'avion médicalisé sont réclamés principalement par le ministère de la Santé ou d'autres entités publiques ou privées comme l'Association des médecins péruviens, dans un pays où le coronavirus a tué 193 médecins.

Et bien que ces vols Covid coûtent très cher, entre 10.000 et 15.000 dollars, certaines familles ont organisé des "chanchas" (collectes) entre parents et amis pour financer le transfert d'un être cher à Lima.

Le Pérou, 33 millions d'habitants, est le troisième pays d'Amérique latine à compter le plus de décès, après le Brésil et le Mexique, avec 32.142 morts, selon un bilan officiel samedi.

Mais proportionnellement à sa population, le Pérou a le taux de mortalité du coronavirus le plus élevé au monde (98,68 décès pour 100.000 habitants), selon l'Université américaine John Hopkins.

Signe encourageant, le pays a enregistré jeudi le nombre de décès quotidien le plus bas depuis 5 mois.

Briouate aux amandes



Ingrédients :

- 24 feuilles de brick
- 250 g d'amandes mondées
- 500 g de miel
- 100 g de sucre en poudre
- 50 g de beurre mou
- 1 jaune d'œuf
- 1 c. à soupe d'eau de fleur d'oranger
- 1/2 c. à café de cannelle
- 1 pincée de gomme arabique
- 50 g d'amandes concassées pour la décoration
- Huile de friture

Préparation :

1. Placez les amandes mondées dans un mixeur et ajoutez le sucre, puis mixez bien pour obtenir une poudre très fine.
2. Faites fondre le beurre au micro-onde. Réservez à température ambiante.

3. Dans un bol, battez le jaune d'œuf en omelette. Réservez.

4. Versez la poudre d'amande dans un saladier et ajoutez en mélangeant au fur et à mesure : 1 cuillerée à café de beurre fondu, la cannelle, la gomme arabique et la fleur d'oranger.

5. Mélangez bien avec les doigts pour que la pâte devienne bien onctueuse et s'imprègne de tous les éléments.

6. Quand elle est bien homogène, confectionnez de petites boulettes de la taille d'une noix entre vos mains.

7. Sur une planche à découper, taillez les feuilles de brick en rectangles puis badigeonnez-les de beurre fondu.

8. Prélevez une cuillère de crème d'amande et déposez-la à l'extrémité d'un rectangle de brick. Repliez un bord par dessus puis alternez le pliage une fois à gauche, une fois à droite pour obtenir un triangle de briouate.

9. Scellez la briouate aux amandes en badigeonnant la fermeture avec le jaune d'œuf battu.

10. Répétez l'opération jusqu'à ce qu'il ne reste plus de crème d'amande.

11. Chauffez l'huile de friture et plongez chaque briouate aux amandes dans le bain pour faire dorer.

12. Pendant ce temps, faites fondre le miel dans une casserole à feu doux.

13. Quand la briouate aux amandes est cuite, plongez-la immédiatement dans le miel et égouttez dans une passoire.

14. Laissez refroidir 5 minutes les briouates aux amandes avant de servir et décorez en saupoudrant avant les amandes concassées.

Une ville californienne va interdire les chips et bonbons aux caisses des supermarchés



La ville de Berkeley, bastion progressiste du nord de la Californie, va interdire la vente de produits trop sucrés ou salés sur les présentoirs situés aux caisses des supermarchés afin de promouvoir une alimentation plus saine, une première aux Etats-Unis selon des médias locaux. Le conseil municipal de Berkeley, ville universitaire de 120.000 habitants près de San Francisco, a adopté cette semaine à l'unanimité une ordonnance qui bannira des caisses les produits contenant plus de 5 grammes de sucres ajoutés ou plus de 250 mg de sodium par portion. L'interdiction vise également toutes les boissons contenant des sucres ajoutés ou des édulcorants artificiels.

L'ordonnance relève que "des aliments bon marché et riches en sel, graisses saturées et sucres ajoutés sont prédominants dans les présentoirs des caisses". Les clients y sont "plus enclins à

effectuer des achats impulsifs et les parents se battent avec leurs enfants qui réclament des confiseries à la fin des courses". L'interdiction, qui doit s'appliquer à 25 supermarchés de la ville, entrera en vigueur en mars prochain et les premières visites des inspecteurs sanitaires sont prévues en janvier 2022.

"Ce qui est bon pour les clients à Berkeley est aussi bon pour nos commerces", a lancé Kate Harrison, l'une des élues à l'origine de cette mesure.

En 2014, Berkeley avait déjà été la première à imposer une taxe sur les sodas, une initiative reprise ensuite par plusieurs autres grandes villes américaines.

Selon une étude publiée début 2019, les habitants de Berkeley avaient diminué leur consommation de boissons sucrées de 21% dans l'année qui avait suivi la mise en place de cette "taxe sodas". La chute atteignait 52% en 2017